

UNE ÉCOLE DE FORMATION AUX MÉTIERS
DU FUNÉRAIRE PRÈS DE CHEZ VOUS !

Catalogue

2010
/ 2011

IFFPF

Institut Français de Formation
des Professions du Funéraire





ÉDITO

L'IFFPF fête ses quinze ans d'existence !

Depuis 1995, ***l'Institut Français de Formation des Professions du Funéraire*** a accompagné près de 3000 stagiaires dans leurs projets de formation aux métiers du funéraire. Toujours à l'écoute des professionnels, nous nous sommes efforcés d'anticiper l'évolution du secteur pour développer une large gamme de formations toujours plus adaptées.

Aujourd'hui, ***l'Institut*** fait peau neuve ! Une nouvelle équipe pédagogique, une couverture nationale, de nouvelles méthodes d'acquisition des savoirs, des partenaires prestigieux, des formations couvrant tous les métiers du funéraire afin de vous apporter une qualité de formation optimale !

Conscient des mutations en cours, ***l'Institut*** vous propose des formations sur-mesure, adaptées aux besoins spécifiques de votre entreprise. Quels que soient vos projets, l'équipe pédagogique s'efforcera de mettre en place les formations appropriées.

Nous mettons à votre disposition tout notre savoir et notre passion au service de la formation professionnelle, au service de votre projet.

Grâce à vous, faisons de ***l'Institut Français de Formation des Professions du Funéraire*** un leader de la formation professionnelle funéraire.

L'équipe de l'IFFPF.

SOMMAIRE

sommaire



7 “Avec vous, pour vous”

- 7 Une école de référence au service de la formation professionnelle
- 7 Une équipe à votre écoute
- 7 Une couverture nationale, pour être toujours plus proche de vous

8 Notre offre

- 8 Les métiers du funéraire, des métiers de tradition tournés vers l'avenir
- 8 Un encadrement de qualité

9 Informations pratiques

- 9 Constituez votre dossier d'inscription
- 9 Préparez votre stage
- 9 Une journée à l'IFFPF

10 La formation professionnelle, un atout en période de crise

- 10 Pourquoi se former ?
- 10 Comment accéder à la formation professionnelle ?
- 11 L'aide à la formation préalable et au recrutement
- 11 Le plan de formation
- 12 Les travailleurs indépendants
- 12 Le DIF
- 13 Le CIF
- 14 Le CQP

15 De vous à nous

- 15 www.iffpf.net, un lien de vous à nous
- 15 La newsletter de l'Institut
- 15 Votre satisfaction, notre exigence

17 Les métiers du funéraire

- 18 Accueil et conseil
- 24 Cérémonie
- 34 Gestion du deuil
- 36 Ornementation funéraire
- 40 Gestion du cimetière
- 46 Management et gestion d'entreprise
- 50 Toilette et soins des défunts

54 Les modules professionnels

- 54 Accueil et conseil
- 55 Cérémonie
- 55 Gestion du deuil
- 56 Ornementation funéraire
- 56 Gestion du cimetière et équipements funéraires
- 57 Transport
- 58 Management et gestion d'entreprise
- 58 Toilette et soins des défunts
- 58 Autres

59 Le sur-mesure

59 Les séminaires

60 Le Voeu se lance dans l'édition



Une école de référence au service de la formation professionnelle

Depuis 1995, **L'IFFPF** accompagne chaque année plus de trois cents stagiaires dans leur démarche de formation. Avec près de trente formations dans toute la France, **L'IFFPF** vous propose une large gamme de formations, couvrant l'ensemble des thématiques liées aux métiers du funéraire.

Filiale du **Vœu**, opérateur de services funéraires représentant près de mille deux cents entreprises de Pompes Funèbres indépendantes, **L'IFFPF** s'appuie sur cette richesse professionnelle afin de vous proposer des formations adaptées au marché du funéraire.

Nos conseillers vous accompagnent et vous aident à trouver la réponse adaptée à votre projet professionnel. Et si vos besoins sont spécifiques, ils conçoivent avec vous, des solutions adaptées à vos objectifs, à votre secteur d'activité et à la culture de votre entreprise.

**Nous formons aujourd'hui la nouvelle génération
des opérateurs de services funéraires.**

Une équipe à votre écoute

L'IFFPF s'est assuré le concours d'une équipe de formateurs pluridisciplinaires confirmés et soigneusement sélectionnés pour leurs connaissances dans des domaines spécialisés.

Tous sont formés à la pédagogie active de **L'IFFPF** et s'engagent à maintenir en permanence leurs connaissances à un niveau élevé.



Une couverture nationale, pour être toujours plus proche de vous

En complément des formations sur-mesure dispensées à domicile, **L'Institut** propose des formations complètes dans plus de dix villes de France.



Notre offre

Les métiers du funéraire, des métiers de tradition tournés vers l'avenir

Le secteur du funéraire fait appel à un très large panel de métiers. Ce sont des métiers de services orientés vers la personne, en collaboration avec les entreprises et les acteurs publics. Ils font appel à des qualités bien spécifiques : relationnelles et organisationnelles.

Les métiers de la Pompe, métiers traditionnels, se sont adaptés à l'évolution de la ritualité funéraire et notamment au développement de la crémation. Le temps de la cérémonie en est bouleversé, l'espace physique des funérailles s'en trouve modifié, l'intervention des opérateurs funéraires s'est étoffée dans la proximité.

Ces métiers sont également des métiers d'art. La marbrerie, l'art floral funéraire, l'aménagement des espaces sont autant de domaines où la tradition, la création et la restauration révèlent un patrimoine riche, résolument tourné vers l'avenir.

ACCUEIL ET CONSEIL
CÉRÉMONIE
GESTION DU DEUIL
ORNEMENTATION FUNÉRAIRE
GESTION DU CIMETIÈRE
MANAGEMENT ET GESTION D'ENTREPRISE
TOILETTE ET SOINS DES DÉFUNTS

Sept catégories de métiers pour lesquels *l'IFFPF* organise près de trente sessions de formation chaque année. En formation initiale ou continue, *l'IFFPF* vous accompagne dans votre projet professionnel et vous conseille en vous proposant des formations adaptées au métier que vous exercez ou que vous souhaitez exercer.

Un encadrement de qualité

- 1 . **Cibler vos besoins.** En amont de la formation, la constitution du dossier stagiaire avec l'intéressé nous permet de mieux appréhender ses besoins et son niveau afin d'adapter au mieux la session de formation.
- 2 . **Supports visuels.** Des supports visuels spécifiques sont projetés lors des formations, socles efficaces de compréhension et de mémorisation.
- 3 . **Documentations.** Chaque session donne lieu à la remise de supports pédagogiques adaptés sur lesquels le formateur intervient. Ce dernier reste à votre écoute pour répondre à vos interrogations et pour approfondir certains points.
- 4 . **Évaluer notre travail avec vous.** À chaque fin de session, un questionnaire d'évaluation "à chaud" permet au stagiaire de s'exprimer sur le déroulement de la formation. Un compte-rendu de la session est également rendu par les formateurs.
- 5 . **Votre satisfaction, notre exigence.** *L'IFFPF* tient à votre disposition un baromètre de satisfaction sur notre site www.iffpf.net. Il permet de mesurer l'appréciation instantanée des participants sur les plans pédagogiques et logistiques.
- 6 . **Valider les objectifs de formation.** Trois mois après la fin de votre formation, vous recevrez, ainsi que votre employeur éventuel, un nouveau questionnaire afin de déterminer si la formation a rempli son objectif.
- 7 . **Vous accompagner.** Nous assurons un suivi efficace de votre formation et mettons à votre disposition des offres d'emploi adaptées à votre parcours professionnel.



IFFPF
Institut Français de Formation des Professions du Funéraire

FICHE D'INSCRIPTION À UNE FORMATION

> RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE STAGIAIRE

NOM PRÉNOMS

ADRESSE PERSONNELLE

VILLE CODE POSTAL
TEL. FIXE TEL. PORT.
MAIL

SITUATION PROFESSIONNELLE
DEMANDEUR D'EMPLOI SALAIRE AUTRE

> RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EMPLOYEUR

RAISON SOCIALE

ADRESSE

VILLE CODE POSTAL
PERSONNE À CONTACTER

TEL. FIXE TEL. PORT.
SITE INTERNET MAIL

> RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA FORMATION

INTITULÉ DE LA FORMATION

LIEU DE FORMATION

DATES

> MODE DE PAIEMENT

Ci-joint un chèque de euros libellé à l'ordre de l'IFFPF.
 La formation est prise en charge par un organisme collecteur ci après désigné :

DATE / LIEU

SIGNATURE DU STAGIAIRE SIGNATURE DE L'ENTREPRISE CACHET DE L'ENTREPRISE

REMARQUE: Prière de nous retourner la présente fiche dûment complétée avec les conditions générales de vente signées, accompagnées de la photocopie recto-verso de votre carte d'identité, un curriculum vitae, ainsi qu'un chèque bancaire ou postal correspondant au montant de votre formation. Sans ces pièces, votre inscription ne sera pas valide.

Institut Français de Formation des Professions du Funéraire
40, rue des Aulnes
92331 Sceaux Cedex
Tél. 01 42 60 40 00
Fax 01 41 87 55 38 - www.iffpf.net

S.A.E.L. au capital de 114 000 € - R.C.C. Nanterre B 110 407 378 - Code APE 8559A - SIREN 110 407 378 0001 - Siret B 110 407 378
TVA Intracommunautaire FR 22 41047 378 - Agréé par le CNEFF pour les formations CQP - N° de formateur 110251962

Constituez votre dossier d'inscription

Pour vous inscrire, il suffit de nous renvoyer :

- > votre fiche d'inscription dûment complétée ;
- > les conditions générales de vente datées et signées ;
- > votre curriculum vitae ;
- > une copie de votre pièce d'identité ;
- > le chèque de caution du montant total de la formation ou votre accord de prise en charge.

À réception de ces documents, nous vous transmettrons une convention en double exemplaire dont un exemplaire devra nous être renvoyé daté et signé.

Préparez votre stage

J-10

Dix jours avant la formation, vous recevrez une convocation avec des informations pratiques :

- > le plan d'accès du lieu de la formation ;
- > les moyens d'accès ;
- > les horaires et autres formalités ;
- > des conseils pour vous loger sur place.

**Dès la confirmation de votre inscription,
pensez à réserver votre titre de transport !**

Une journée à l'IFFPF

Les formations durent de 9h00 à 18h00. Le formateur vous accueillera sur les lieux et vous présentera les objectifs de votre formation ainsi que les différents thèmes qui seront abordés. Il vous indiquera les horaires qui devront être respectés (pauses, heures de repas), ainsi que les consignes de sécurité à suivre, notamment lors des visites.



La formation professionnelle, un atout en période de crise

Pourquoi se former ?

La formation professionnelle passe par la conception d'un projet professionnel. Ce projet sert à ouvrir des perspectives d'évolution au sein de l'entreprise, à acquérir de nouvelles connaissances, ou encore à perfectionner et actualiser ses connaissances. Or, l'accumulation de savoirs et techniques représente invariablement un atout dans une carrière.

Même si ce n'est pas toujours possible, se former en étant encore sous contrat reste l'idéal afin de mieux se positionner sur le marché du travail et donc, de rebondir en période de crise. L'anticipation est primordiale dans cette situation.

Lors de l'élaboration du projet professionnel, il s'agit de s'appuyer sur ses acquis, d'enquêter sur l'environnement afin de savoir qui recrute ; quels sont les pré-requis pour une formation ou un emploi donné et enfin, vérifier les interactions entre le contexte socio-économique et la formation envisagée. La formation professionnelle permet alors d'apprendre rapidement un métier et de démarrer une carrière.

Comment accéder à la formation professionnelle ?

> Pour les demandeurs d'emploi

En premier lieu, il faut prendre rendez-vous avec un conseiller du **Pôle Emploi** qui vous aidera à élaborer votre projet professionnel, puis pourra effectuer un bilan de compétences approfondi en vue de votre réinsertion professionnelle.

Vous pouvez également prendre contact avec divers organismes de formation ou encore avec votre *Conseil régional* pour bénéficier d'un programme régional de formation. Les jeunes demandeurs d'emploi de moins de 26 ans peuvent aussi se tourner vers leur *Mission Locale*.

> Pour les salariés

Pour vous former, tout en restant salarié, faites appel à votre *Droit Individuel à la Formation* : tous les ans vous cumulez vingt heures de formation.

Vous pouvez également bénéficier de brèves formations, inscrites dans le plan de formation de votre entreprise, mises en place par votre employeur. Ces alternatives sont prises en accord avec votre employeur. En cas de refus de votre employeur, d'autres dispositifs s'offrent à vous : vous avez droit à un congé pour effectuer votre bilan de compétences ou votre *Validation d'Acquis de l'Expérience*. Vous pouvez également demander un *Congé Individuel de Formation* en vue d'une nouvelle qualification ou d'une reconversion, le **Fongecif** financera un an de formation à temps complet.

L'aide à la formation préalable au recrutement

Ce dispositif permet aux demandeurs d'emploi de bénéficier d'une formation avant d'être recrutés par une entreprise.

Les demandeurs d'emploi et bénéficiaires de l'allocation d'*Aide au Retour à l'Emploi* (allocation du **Pôle Emploi**) peuvent demander la mise en place de cette aide auprès de leur conseiller **Pôle Emploi**.

L'entreprise doit fournir une promesse d'embauche pour un CDI ou un CDD de plus de six mois. Le futur employeur signe une convention avec le **Pôle Emploi** qui financera la formation.

Le demandeur d'emploi indemnisé continuera à percevoir son allocation d'*Aide au Retour à l'Emploi*.

Le **Pôle Emploi** peut également prendre en charge les frais de transport en cas d'éloignement du lieu de formation, les frais de repas et les frais d'hébergement, selon des forfaits fixés par le **Pôle Emploi**.

Les jeunes de moins de 26 ans peuvent s'adresser à la *Mission Locale* de leur commune, ou au *Conseil régional*.

QUELQUES ADRESSES UTILES :

Le Pôle Emploi : www.pole-emploi.fr

Les Missions Locales : www.mission-locale.fr

Le Plan de Formation

Le *Plan de Formation* est constitué de l'ensemble des actions de formation mises en œuvre par l'entreprise pour permettre aux salariés de s'adapter à leur poste de travail, d'améliorer leurs compétences, et d'évoluer avec les modifications de leur poste. Ces actions de formation sont à l'initiative de l'employeur et ne peuvent pas être refusées par les salariés.

> Les cotisations

Chaque entreprise a l'obligation légale de cotiser auprès d'un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA). Les entreprises de moins de dix salariés doivent verser 0,40 % de leur masse salariale brute, les entreprises de plus de dix salariés doivent verser 0,90 %.

> Les OPCA

L'OPCA auprès duquel l'entreprise cotise dépend de l'activité principale :

- > services funéraires : OPCALIA (01 53 93 79 10 – www.opcalia.fr) ;
- > artisanat du BTP : FAF SAB (01 49 54 77 00 – www.faf-sab.com) ;
- > matériaux de la construction : FORCEMAT (01 46 88 98 99 – www.forcemat.fr) ;
- > prestataires de services PME : AGEFOS PME (0800 0800 10 – www.agefos-pme.com) ;
- > transports : OPCA TRANSPORTS (01 53 91 34 34 – www.opca-transport.com).

Pour les autres secteurs d'activité, contactez-nous au 01 46 60 40 00.

> La prise en charge des formations

Une action de formation entrant dans le cadre du plan peut être prise en charge par les OPCA. L'entreprise doit envoyer son dossier de demande avant le début de la formation. Chaque OPCA définit ses critères d'attribution de financement (plafond par action, plafond annuel par entreprise, définition d'actions prioritaires, ...)

Les Travailleurs indépendants

Les travailleurs indépendants cotisent également au titre de la formation professionnelle, auprès de l'**URSSAF**. Ils peuvent donc bénéficier d'un financement par leur OPCA :

- > pour les chefs d'entreprise : AGEFICE (www.agefice.fr) ;
- > pour les professions libérales : FIF PL (www.fifpl.fr) ;
- > pour les médecins FAF PM : (www.faf-pm.org).

Ils peuvent également déduire les frais de formation lors de la déclaration pour l'impôt sur les revenus.

Le Droit Individuel à la Formation (DIF)

Le *DIF* est un dispositif mis en place par la loi du 4 mai 2004 sur la formation professionnelle tout au long de la vie.

Chaque salarié, à l'exclusion des apprentis et des titulaires de contrat de professionnalisation, peuvent bénéficier du *DIF* :

- > les salariés en CDI, ayant une ancienneté d'au moins un an ;
- > les salariés en CDD, ayant travaillé au moins quatre mois au cours des douze derniers mois.

Chaque année travaillée à temps complet donne droit à un crédit de vingt heures de formation. Pour les personnes à temps partiel, le *DIF* est calculé au prorata temporis. Ces heures peuvent être cumulées sans dépasser un plafond de cent vingt heures, soit sur six ans à temps complet.

La mise en œuvre de ce dispositif est à l'initiative du salarié, en accord avec l'entreprise. La demande du salarié se fait par écrit. L'employeur doit donner une réponse dans un délai d'un mois. En cas de refus de l'employeur, le salarié peut réitérer sa demande.

Si le salarié n'obtient pas d'accord pendant deux ans, le **Fongecif** prendra en charge la formation demandée.

En cas de licenciement, la demande doit intervenir pendant le préavis.

En cas de démission, l'action de formation doit se dérouler avant la fin du préavis.

La formation peut se dérouler pendant les heures de travail, la rémunération du salarié est alors maintenue ; ou elle peut se dérouler en dehors des heures de travail, le salarié touche donc une allocation de formation qui équivaut à 50 % du salaire habituel.

> Les frais de formation

Les frais de formation et l'allocation de formation sont à la charge de l'employeur, qui peut les imputer au *Plan de Formation* de l'entreprise. Dans le cas d'un salarié en CDD, les frais de formation et l'allocation de formation sont pris en charge par l'organisme paritaire agréé dont dépend l'employeur.

QUELQUES ADRESSES UTILES :

Le Droit Individuel à la Formation : www.droit-individuel-formation.fr

Le ministère du Travail : www.travail-solidarite.gouv.fr

Le Congé Individuel de Formation (CIF).

Chaque salarié, à l'exclusion des apprentis et des titulaires d'un contrat de professionnalisation, peuvent bénéficier du *CIF* :

- > les salariés en CDI, ayant au moins deux ans d'activité salariée, et une ancienneté d'au moins un an dans l'entreprise actuelle ;
- > les salariés en CDD, ayant travaillé au moins six mois (consécutifs ou non) au cours des vingt-deux mois précédant la fin du dernier contrat de travail.

> Pour un salarié en CDI

Le salarié doit demander, par écrit, une demande d'autorisation d'absence à son employeur.

L'employeur donne sa réponse dans un délai d'un mois. L'employeur peut reporter le départ en formation de neuf mois maximum.

Dès accord de l'employeur, le salarié doit déposer son dossier auprès de l'**OPACIF** dont il dépend (souvent, le **Fongecif** régional) au moins trois mois avant le début de la formation.

Chaque **OPACIF** a défini ses propres critères de priorités pour accorder un financement de *CIF* (en moyenne chaque *CIF* coûte 25 000 € à l'**OPACIF**).

Si le dossier est refusé, le salarié doit attendre neuf mois avant de pouvoir présenter à nouveau son projet.

Si le dossier est accepté, le coût pédagogique est pris en charge à 90-95 % environ, et le salaire est maintenu :

- > à hauteur de 100 % si le salaire est inférieur ou égal à deux fois le *SMIC* ;
- > plafonné à 80 % si le salaire est supérieur à deux fois le *SMIC*.

Après sa formation, le salarié pourra réintégrer son entreprise à un poste équivalent au poste qu'il avait avant de partir en formation.

> Pour un salarié en CDD

Le salarié doit déposer sa demande à l'**OPACIF** dont il dépend, au moins deux mois avant le début de la formation.

Si le dossier est refusé, le salarié doit attendre neuf mois avant de pouvoir présenter à nouveau son projet.

Si le dossier est accepté, le coût pédagogique est pris en charge à 90-95 % environ, et le stagiaire perçoit une rémunération comprise entre 80 et 100 % du salaire moyen perçu au cours des quatre derniers mois du dernier CDD.

> **Les salariés en intérim** doivent s'adresser au **FAF TT**.

QUELQUES ADRESSES UTILES :

Le ministère du Travail : www.travail-solidarite.gouv.fr

Les Fongecif : www.fongecif.com

Le Certificat de Qualification Professionnelle en Conseil Funéraire

L'IFFPF est agréé pour les formations permettant aux stagiaires de se présenter au *Certificat de Qualification Professionnelle (CQP)* en Conseil Funéraire.

Le *CQP* est un diplôme national qui confirme la qualification de son titulaire. Les modalités d'obtention sont définies par la branche professionnelle et assurent donc un contrôle des compétences spécifiques au métier.

Un salarié qui a obtenu son *CQP* en Conseil Funéraire est un salarié dont la qualification est reconnue par la branche professionnelle, et garantit un service aux familles de haute qualité.

Toute personne qui a suivi une formation d'Assistant Conseiller Funéraire (niveau 4) peut se présenter au *CQP* en Conseil Funéraire.

En formation initiale, le candidat doit être suivi par un tuteur (qui peut être l'employeur) qui remplira un dossier sur l'expérience du candidat.

Un candidat peut également s'inscrire au titre de la *Validation des Acquis de l'Expérience*. Dans ce cas, il doit justifier d'une expérience de trois ans sur les douze dernières années en tant que conseiller funéraire.

Pour obtenir le *CQP*, le candidat doit passer par plusieurs étapes :

- > un examen écrit sur la réglementation funéraire (sous forme d'un QCM), à Paris ;
- > un dossier sur l'expérience du candidat à retourner trois mois après l'examen écrit ;
- > un entretien avec des évaluateurs.

Si vous souhaitez vous inscrire à l'une des prochaines sessions de *CQP*, n'hésitez pas à nous contacter pour que nous puissions vous communiquer les prochaines dates et les formalités à suivre.



www.iffpf.net : un lien de vous à nous

Notre site s'est enrichi de nouveaux outils et informations afin de faciliter votre recherche. Moderne et fonctionnel, il vous donne un accès actualisé à toutes nos rubriques :

- > la fiche d'inscription téléchargeable en ligne ;
- > la recherche des formations par mot-clé ou par catégorie de métier ;
- > le calendrier des formations ;
- > les séminaires à venir ;
- > des informations pratiques pour préparer votre stage ;
- > la consultation d'offres d'emploi en ligne !



La newsletter de l'Institut

Très largement diffusée, notre newsletter vous informe de l'actualité de **I'IFFPF**. Témoignages, événements et manifestations, visites sur site, partenariats, innovations, prochains stages, ...

Tenez-vous informés des formations qui ont lieu près de chez vous !

Votre satisfaction, notre exigence

Par souci de transparence, et pour vous permettre de suivre le niveau de qualité de ses prestations, **I'IFFPF** met à votre disposition un baromètre de satisfaction des stagiaires de notre école. Il est basé sur les évaluations à chaud de toutes nos formations sur trois axes : les réponses aux attentes, les méthodes pédagogiques, les conditions de la formation.

100 % des employeurs qui nous ont confié leur personnel feraient de nouveau appel à I'IFFPF pour former leurs salariés !

Les métiers du funéraire



Nous formons aujourd'hui la nouvelle génération des professionnels du funéraire de demain

Le secteur du funéraire fait appel à un très large panel de métiers.

L'IFFPF vous accompagne dans votre projet professionnel et vous propose des formations adaptées au métier que vous exercez ou que vous souhaitez exercer, dispensées par nous ou l'un de nos partenaires.

> 6 niveaux de formation dispensés

NIVEAU 1 - 16 h

Porteur, Conducteur, Fossoyeur

NIVEAU 2 - 40 h

Maître de Cérémonie,
Ordonnateur

NIVEAU 3 - 40 h

Agent d'accueil des familles

NIVEAU 4 - 96 h

Assistant et conseiller funéraire

NIVEAU 5 - 136 h

Directeur d'agence de Pompes Funèbres

NIVEAU 6 - 136 h

PDG de SA, gérant de SARL funéraire

> 7 catégories de métiers



ACCUEIL ET CONSEIL

- > Assistant et conseiller funéraire
- > Conseiller en marbrerie funéraire
- > Agent d'accueil des familles



CÉRÉMONIE

- > Maître de cérémonie
- > Agent de chambre funéraire
- > Opérateur de crémation
- > Conducteur de four
- > Porteur



GESTION DU DEUIL

- > animateur de groupes d'entraide pour personnes en deuil



ORNEMENTATION FUNÉRAIRE

- > Agent technique en marbrerie funéraire
- > Fleuriste funéraire



GESTION DU CIMETIÈRE

- > Conservateur de cimetière
- > Fossoyeur
- > Gardien de cimetière



MANAGEMENT & GESTION D'ENTREPRISE

- > Directeur d'agence de Pompes Funèbres
- > Directeur de crématorium



TOILETTE ET SOINS DES DÉFUNTS

- > Thanatopracteur
- > Agent de chambre mortuaire / Agent d'amphithéâtre



Assistant et conseiller funéraire

L'assistant et conseiller funéraire est l'interlocuteur privilégié des familles. Sa tâche consiste en trois activités distinctes : l'accueil des familles, la prévoyance et l'administration des obsèques ainsi que l'organisation de celles-ci.

Description du poste

- > **Accueil des familles** : accueillir et informer la famille sur l'organisation et la cérémonie
- > **Prévoyance et administration des obsèques** : établir les devis et bons de commande, aider à souscrire des contrats obsèques ou effectuer différentes démarches post-décès
- > **Organisation des obsèques** : veiller au bon déroulement de la cérémonie, coordonner les différents intervenants, rédiger les annonces ou encore remplir les documents administratifs

À l'embauche, le salaire minimum d'un assistant et conseiller funéraire est de 1 498,47 € brut avec le CQP et de 1 410,05 € brut sans le CQP.

Interview

de Pamela, 24 ans, assistante et conseillère funéraire depuis trois ans.



Qu'est-ce qui vous a conduit à exercer ce métier ?

C'est la reprise de mes études qui m'a conduite à travailler dans les Pompes Funèbres. À la base, après un BTS d'assistante de direction, je cherchais un stage. Il n'y a eu qu'une agence de Pompes Funèbres qui s'est proposée ; mon stage a été suivi d'un emploi à temps plein.

Par quelle voie y êtes-vous parvenue ?

J'ai commencé par finir mon stage, puis mon patron m'a proposé de rester travailler avec lui en tant qu'assistante et conseillère funéraire. J'ai rapidement accepté malgré une grosse appréhension du contact avec les familles endeuillées. J'ai donc rapidement enchaîné sur une formation de niveau 4 afin de pouvoir continuer ce travail qui me plaît énormément !

Quelles satisfactions en retirez-vous ?

J'ai toujours eu le virus du service. J'aime être utile aux familles, les aider, organiser les obsèques : vivre à 200 km/h, j'adore !

Quels conseils donneriez-vous à quelqu'un voulant devenir assistant et conseiller funéraire ?

Je lui dirais tout d'abord d'avoir un bon équilibre mental, il s'agit de savoir mettre de la distance entre son travail et sa vie personnelle, de ne pas mélanger l'affectif et le professionnel. C'est un métier passionnant qui nécessite une grande rigueur et beaucoup de disponibilité. Il faut savoir également être à l'écoute et faire preuve, parfois, d'une grande patience

Comment devenir assistant et conseiller funéraire?

Le futur assistant et conseiller doit suivre une formation définie par le décret n° 95-653 du 9 mai 1995, correspondant au **niveau 4, soit 96 heures** de formation.

Il peut ensuite choisir de compléter son parcours par des formations complémentaires, ou encore passer le *Certificat de Qualification Professionnelle* en conseil funéraire.

Notre offre :

PROGRAMME

Législation et réglementation funéraires
Psychologie et sociologie du deuil
Rites funéraires
Obligations d'information des familles
Prévoyance funéraire
Cas pratiques

DURÉE

96 heures

PRÉ-REQUIS

Aucun

OBJECTIFS

Acquérir les compétences pour :

- > réceptionner les familles ;
- > les assister psychologiquement ;
- > définir avec elles et conclure l'organisation des funérailles ;
- > dans le strict respect de la déontologie, les guider dans l'achat des produits et services commercialisés par l'entreprise (cercueils, accessoires, plaques funéraires...);
- > organiser les cérémonies et coordonner les activités des autres personnes mandatées ;
- > effectuer des travaux d'ordre administratif.

Dates et tarifs disponibles sur le calendrier général ou sur www.iffpf.net

LES PLUS DE L'IFFPF :

Plusieurs modules professionnels sont disponibles afin de compléter votre formation initiale.
Venez les découvrir p. 54 !

L'IFFPF est agréé pour vous préparer au *CQP* en conseil funéraire.

Conseiller en marbrerie funéraire

ACCUEIL
ET CONSEIL

Le conseiller en marbrerie et services funéraires accueille, informe et conseille sur le choix des monuments, articles et services funéraires.

Description du poste

Le conseiller en marbrerie funéraire informe et conseille les familles dans leur choix de monument funéraire. Il doit aider les familles à choisir une pierre, une forme de monument, si elle souhaite ou non une gravure, de quel type, etc.

Afin de faire correctement son travail, le conseiller en marbrerie funéraire doit bien connaître la législation en vigueur, les types de pierre, monuments et de gravure qu'il peut proposer. Il doit également être patient et à l'écoute des familles dans ces difficiles moments. Leur faire choisir un monument est une tâche cruciale : c'est la seule chose durable qui restera du défunt pendant des années.

À l'embauche, le salaire minimum d'un conseiller en marbrerie funéraire est de 1 263,70 € brut.



Interview

de Sylvain, 29 ans, conseiller en marbrerie funéraire depuis six ans.

Qu'est-ce qui vous a conduit à exercer ce métier ?

En fait, je suis le petit-fils du fondateur d'une entreprise de marbrerie, c'était donc inscrit dans mes gènes ; d'autant plus que ma mère et mon père travaillaient également dans le funéraire. C'est une catégorie de métiers qui ne m'a jamais fait peur.

Par quelle voie y êtes-vous parvenu ?

En tant qu'adolescent, je n'étais pas sûr d'avoir les épaules assez larges pour travailler directement dans le funéraire. J'ai donc commencé par faire un BTS en gestion et marketing et de l'hôtellerie l'été. C'est en 2003 que la vocation m'est venue, comme j'étais tombé dedans tout petit. Je me suis lancé, c'est mon père qui m'a tout appris.

Quelles satisfactions en retirez-vous ?

Ce que j'aime, c'est pouvoir amener un maximum de satisfactions au client. Il arrive dans ma boutique endeuillé et triste, j'aime qu'il en ressorte satisfait de ce qui sera fait pour son proche. Le fait de savoir qu'un beau monument sera là pour l'éternité ou presque rassure beaucoup les familles. J'aime également beaucoup le contact, c'est donc plus facile pour moi. Le soir, j'ai la satisfaction d'avoir accompli un travail utile, dur mais nécessaire.

Quels conseils donneriez-vous à quelqu'un voulant devenir conseiller en marbrerie funéraire ?

Je lui conseillerais de très bien connaître les métiers de la pierre et du funéraire : on ne peut bien conseiller une famille si on ne sait soi-même exactement de quoi l'on parle. Ensuite je lui dirais d'être patient, respectueux du chagrin des autres et extrêmement courtois. Ce n'est pas le moment de faire passer le profit avant le bien-être d'une famille !

Comment devenir conseiller en marbrerie funéraire ?

Il n'y a aucune formation obligatoire ou nécessaire pour devenir conseiller en marbrerie funéraire.

Cependant, on ne peut que conseiller d'avoir suivi une formation aux métiers du funéraire ou de la pierre ou encore d'avoir soi-même exercé un métier du funéraire ou de la pierre.

Notre offre :

Onze jours de formation répartis en quatre modules pour faire évoluer les compétences commerciales au sein de votre entreprise, par une meilleure connaissance des matériaux et des pratiques funéraires, des outils et des actions de suivi commercial adaptés.

PROGRAMME

Quatre modules aux objectifs complémentaires :

> **les connaissances techniques et juridiques en marbrerie funéraire** : identifier les types de matériaux pour valoriser ses produits, maîtriser la réglementation des cimetières pour conseiller les familles ;

> **les techniques de vente en marbrerie funéraire** : maîtriser les techniques d'entretien de face à face avec les clients ;

> **le suivi client et les actions de développement en marbrerie funéraire** : maîtriser les techniques (mailing et téléphone) pour fidéliser ses clients et en trouver de nouveaux (dans le cadre législatif autorisé) ;

> **le croquis, outil de vente de monuments** : formaliser la demande du client par un croquis à main levée, puis finaliser la proposition par un dessin plus élaboré.

Dates et tarifs disponibles sur le calendrier général ou sur www.iffpf.net



LES PLUS DE L'IFFPF :

Plusieurs modules professionnels sont disponibles afin de compléter votre formation initiale.
Venez les découvrir p. 54 !

L'IFFPF est agréé pour vous préparer au CQP en conseil funéraire.

Agent d'accueil des familles

ACCUEIL
ET CONSEIL

L'agent d'accueil des familles assure l'accueil téléphonique et physique des familles. Il assure également la vente et la mise en valeur des articles funéraires vendus par l'entreprise.

Description du poste

L'agent d'accueil des familles assure l'accueil téléphonique et physique des familles. Il s'occupe également de la vente et de la mise en valeur des articles funéraires vendus par l'entreprise.

- > **Accueil des familles** : accueillir et informer la famille sur l'organisation des obsèques.
- > **Vente** : l'agent d'accueil des familles doit mettre en place les articles funéraires dans la Pompe de façon à les mettre en valeur, pour que les familles les achètent. C'est lui qui s'occupera de la vente de ces articles.

À l'embauche, le salaire minimum d'un agent d'accueil des familles est de 1 340,55 € brut.



Interview

de Karine, 24 ans, agent d'accueil des familles depuis trois ans.

Qu'est-ce qui vous a conduit à exercer ce métier ?

C'est en passant devant une agence de Pompes Funèbres que l'idée m'est venue. Cette agence semblait très accueillante et agréable à contempler. J'ai trouvé que c'était indéniablement un plus et j'ai eu envie de voir de l'autre côté du rideau comme on dit.

Par quelle voie y êtes-vous parvenue ?

Comme ma vocation est un peu le fruit du hasard, je n'ai pas suivi le chemin traditionnel : j'ai commencé par faire une Licence de Lettres avant d'oser me lancer dans cette branche. Comme j'étais très motivée, j'ai vite trouvé un employeur qui m'a fait passer le niveau 3 de formation. Tout a été très vite en fait.

Quelles satisfactions en retirez-vous ?

Tous les soirs ou presque j'ai le sentiment d'avoir soulagé une famille en deuil, ce qui est déjà une grande satisfaction. J'aime me rendre utile et créer de nouvelles choses. Ici je peux laisser libre cours à mes envies "artistiques" en décorant l'agence comme bon me semble, et je rends en permanence service à des familles dans la douleur.

Quels conseils donneriez-vous à quelqu'un voulant devenir agent d'accueil des familles ?

S'il en a la possibilité, je lui conseillerais d'effectuer un stage en entreprise pour qu'il se rende compte de ce qu'est ce métier ; car s'il apporte énormément de chaleur humaine, il peut aussi être très dur. Je lui dirais d'être bien en accord avec lui-même par rapport à sa propre mort et surtout de savoir bien fermer sa porte en partant du travail : que la vie professionnelle n'interfère pas avec la vie privée.



Comment devenir agent d'accueil des familles ?

Le futur agent d'accueil des familles doit suivre une formation définie par le décret n° 95-653 du 9 mai 1995, correspondant au **niveau 3, soit 40 heures** de formation.

Il peut ensuite choisir de compléter son parcours par des formations complémentaires, ou encore passer le *Certificat de Qualification Professionnelle* en conseil funéraire.

Notre offre :

PROGRAMME

Législation et réglementation funéraires
Hygiène et sécurité
Psychologie et sociologie du deuil
Rites funéraires

DURÉE

40 heures

PRÉ-REQUIS

Aucun

OBJECTIFS

Acquérir les compétences pour :

- > accueillir, renseigner les familles ;
- > présenter les corps en chambre funéraire ;
- > assurer la vente d'articles funéraires ;
- > organiser l'aménagement d'une vitrine ;
- > effectuer des travaux d'ordre administratif.

Dates et tarifs disponibles sur le calendrier général ou sur www.iffpf.net

LES PLUS DE L'IFFPF :

Plusieurs modules professionnels sont disponibles afin de compléter votre formation initiale.
Venez les découvrir p. 54 !

L'IFFPF est agréé pour vous préparer au *CQP* en conseil funéraire.



Le maître de cérémonie est le véritable chef d'orchestre des obsèques : il accompagne la famille pendant le convoi et jusqu'à la fin des obsèques.

Description du poste

Il doit se présenter à la famille, la placer ainsi que l'assistance sur le lieu de la cérémonie, assister les officiants religieux s'il y en a, et coordonner les déplacements des différents acteurs de la cérémonie (porteurs, chauffeurs, officiants, etc.). Dans le cas des cérémonies civiles (sans passage par un lieu de culte), c'est le maître de cérémonie qui assurera la commémoration du défunt avec la famille si elle en exprime le souhait.

Au cimetière, c'est lui qui propose à la famille de se recueillir autour du cercueil, il peut aussi lire des textes choisis par la famille. Le maître de cérémonie remet ensuite à la famille les cartes de condoléances et les papiers officiels (acte de décès, livret de famille) et prend congé à la fin de la cérémonie.

À l'embauche, le salaire minimum d'un maître de cérémonie est de 1 333,21 € brut.

Interview

de Mylène, 41 ans, maître de cérémonie depuis un an (aux Pompes Funèbres L'Autre Rive à Paris).



Qu'est-ce qui vous a conduit à exercer ce métier ?

C'est un choix. Avant, pendant plus de vingt ans, j'ai travaillé dans le scolaire comme chef d'établissement. Au cours de ma carrière, j'ai eu à accompagner des deuils difficiles (des parents qui perdent un enfant par exemple) et ce que l'on proposait en termes de commémoration funéraire m'a interpellée. J'ai donc voulu voir si je pouvais faire changer les choses.

Par quelle voie y êtes-vous parvenue ?

Je suis tombée sur une annonce de M. CONFINO qui spécifiait vouloir travailler autrement. Ça m'a plu tout de suite et j'ai été engagée en tant qu'assistante et conseillère funéraire et maître de cérémonie. J'ai donc passé une formation de niveau 6 afin de connaître un maximum de choses sur ces métiers difficiles.

Quelles satisfactions en retirez-vous ?

J'adore travailler au sein de cette entreprise aux méthodes innovantes. J'estime donc avoir fait le bon choix : j'accompagne les familles de leur entrée dans notre agence jusqu'à la toute fin. Certaines familles reviennent même nous voir, d'autres sont devenues des amies, c'est très agréable de construire des rapports avec les gens ! Ce que j'aime aussi, c'est me rendre compte de toute l'humanité qu'il y a dans des moments très pénibles. C'est une véritable ouverture sur le monde.

Quels conseils donneriez-vous à quelqu'un voulant devenir maître de cérémonie ?

Je lui conseillerais de bien être au point en ce qui concerne la gestion et la médiation dans les conflits ainsi qu'en psychologie du deuil. Il faut être capable de hiérarchiser les urgences et de s'organiser rapidement. Il faut également posséder une bonne capacité d'adaptation : pour chaque personne la situation est différente et il ne faut surtout pas hésiter à s'impliquer. Le maître de cérémonie est en quelque sorte le tuteur de la famille pendant les obsèques, nous devons être là pour qu'elle s'appuie sur nous tout en sachant évacuer cette pression.

Comment devenir maître de cérémonie ?

Le futur maître de cérémonie doit suivre une formation définie par le décret n° 95-653 du 9 mai 1995. Il s'agit du **niveau 2 englobant 40 heures** de formation.

Il peut ensuite choisir de compléter sa formation par les **niveaux 3 et 4** afin de devenir agent d'accueil des familles ou encore assistant et conseiller funéraire et ainsi, évoluer au sein de l'entreprise.

Notre offre :

PROGRAMME

Législation et réglementation funéraires
Hygiène et sécurité
Psychologie et sociologie du deuil
Rites funéraires

DURÉE

40 heures

PRÉ-REQUIS

Aucun

OBJECTIFS

Acquérir les compétences pour :

- > accueillir, guider les familles lors des cérémonies ;
- > coordonner le déroulement des cérémonies qui ont lieu lors de la mise en bière, l'inhumation ou la crémation ;
- > présenter les corps en chambre funéraire ;
- > manipuler les corps lors des différentes opérations mortuaires (mise en bière, transports, ...) ;
- > assurer (éventuellement) une activité de portage ;
- > effectuer des travaux d'ordre administratif.

Dates et tarifs disponibles sur le calendrier général ou sur www.iffpf.net

LES PLUS DE L'IFFPF :

Plusieurs modules professionnels sont disponibles afin de compléter votre formation initiale.
Venez les découvrir p. 54 !

L'IFFPF est agréé pour vous préparer au **CQP** en conseil funéraire.



CÉRÉMONIE

Agent de chambre funéraire

Les agents de chambre ont une mission d'accueil des familles. Ils prennent en charge le service des personnes décédées, de l'admission en chambre funéraire jusqu'à leur départ.

Description du poste

La chambre funéraire ou funérarium accueille toute personne décédée à son domicile, dans un établissement de soin ou sur la voie publique. Les agents de chambre funéraire doivent également préparer le défunt en vue de la mise en bière et du transport : ils ne procèdent pas aux soins de conservation, mais peuvent être amenés à effectuer des toilettes. Ils sont chargés de l'entretien et de l'hygiène des locaux. Les agents de chambre funéraire peuvent également intervenir dans le transport du corps du lieu de décès vers la chambre funéraire. Ils exercent également une activité administrative en tenant les registres d'entrée et de sortie de la chambre funéraire.

À l'embauche, le salaire minimum d'un agent de chambre funéraire est de 1 340,55 € brut.



Interview

d'Erick, 52 ans, agent de chambre funéraire depuis dix ans.

Qu'est-ce qui vous a conduit à exercer ce métier ?

Le hasard : à la base, je travaillais dans le milieu de la mode. Suite à un licenciement économique, j'ai cherché du travail et je suis tombé sur une annonce d'une agence de Pompes Funèbres, j'ai postulé et j'ai été pris !

Par quelle voie y êtes-vous parvenu ?

J'ai commencé dans le secteur en travaillant à la fabrication des cercueils et à l'aménagement des capitons pendant quatre mois. Ensuite, je suis devenu porteur et chauffeur pendant deux mois. C'est à ce moment là que mon employeur m'a proposé une place au funérarium. J'ai suivi une formation habilitante de 40 heures, de manière à être agent de chambre funéraire et au bout d'un an et demi, j'ai été "promu" responsable du funérarium.

Quelles satisfactions en retirez-vous ?

Ce que j'aime ici, c'est donner un maximum de satisfactions au client. Quand je suis arrivé au funérarium, une des premières choses que j'ai faite, ça a été de changer la décoration : faire quelque chose de plus accueillant, de plus serein. J'ai ajouté des fleurs naturelles et supprimé un maximum de fleurs artificielles, trop froides. J'aime rendre les personnes endeuillées un peu moins tristes, leur dispenser un sourire, un mot de réconfort et leur proposer un univers apaisant.

Quels conseils donneriez-vous à quelqu'un voulant devenir agent de chambre funéraire ?

Il ne faut pas être trop sensible et savoir se préserver. Il y a des implications personnelles. On est aussi confronté à des morts violentes, ce qui peut être pénible et psychologiquement pesant.



Comment devenir agent de chambre funéraire ?

Par le biais de son entreprise, le futur agent de chambre funéraire doit suivre une formation définie par le décret n° 95-653 du 9 mai 1995. Il s'agit d'un **niveau 3 comptant 40 heures** de formation.

Il peut ensuite choisir de compléter sa formation par le **niveau 4** pour devenir assistant et conseiller funéraire.

Notre offre :

PROGRAMME

Législation et réglementation funéraires
 Psychologie et sociologie du deuil
 Protocoles des obsèques et les rites
 Hygiène et sécurité

DURÉE

40 heures

PRÉ-REQUIS

Aucun

OBJECTIFS

Acquérir les compétences pour :

- > accueillir, renseigner les familles ;
- > présenter les corps en chambre funéraire ;
- > identifier les besoins des clients ;
- > effectuer des travaux d'ordre administratif.

Dates et tarifs disponibles sur le calendrier général ou sur www.iffpf.net

LES PLUS DE L'IFFPF :

Plusieurs modules professionnels sont disponibles afin de compléter votre formation initiale.
 Venez les découvrir p. 54 !

L'IFFPF est agréé pour vous préparer au CQP en conseil funéraire.

L'opérateur de crémation assure l'accueil des familles au crématorium.

Description du poste

Il vérifie les documents légaux nécessaires et tient à jour le registre des défunts. Il peut conduire le four de crémation, surveiller le déroulement des opérations et remettre les cendres à la famille. Dans certains grands crématoriums, comme celui du Père Lachaise à Paris, cette tâche est dévolue à une personne appelée le conducteur de four. L'opérateur de crémation assure également la maintenance et l'entretien des installations techniques.

Pour l'année 2007, 28 % des défunts ont demandé la crémation, et on en prévoit 50 % pour 2030.

À l'embauche, le salaire minimum d'un opérateur de crémation est de 1 340,55 € brut.

Interview

de Bruno, 46 ans, opérateur de crémation depuis sept ans.



Qu'est-ce qui vous a conduit à exercer ce métier ?

Le hasard, j'ai entendu parler d'une entreprise de Pompes Funèbres qui recrutait du personnel pour la fabrication de cercueil. En tant qu'ancien joaillier, j'aime fabriquer des choses, je me suis dit pourquoi pas.

Par quelle voie y êtes-vous parvenu ?

J'ai effectué ma formation en interne. J'ai commencé comme porteur, puis j'ai travaillé à l'aménagement des cercueils dans les funérariums. C'est le crématorium qui m'a contacté pour un poste, et c'est l'entreprise qui vend les fours qui m'a formé.

Quelles satisfactions en retirez-vous ?

Ce que j'aime avant tout c'est la diversité du métier. De plus, je retire une grande satisfaction du service rendu et du travail bien fait. Souvent les familles viennent me remercier et ça fait chaud au cœur.

Quels conseils donneriez-vous à quelqu'un voulant devenir opérateur de crémation ?

Je lui conseillerais d'être solide, il ne faut pas systématiquement se référer à sa propre mort. Il faut apprendre à faire la part des choses. Je lui conseillerais également de faire un stage préalable dans un crématorium. Il devra également bien connaître les différents rites funéraires auxquels il se trouvera confronté.



Comment devenir opérateur de crémation ?

Par le biais de son entreprise, le futur opérateur de crémation doit suivre une formation définie par le décret n° 95-653 du 9 mai 1995. Il s'agit d'un **niveau 3 englobant 40 heures** de formation.

Notre offre :

PROGRAMME

Législation et réglementation funéraires
 Psychologie et sociologie du deuil
 Protocoles des obsèques et les rites
 Hygiène et sécurité

DURÉE

40 heures

PRÉ-REQUIS

Aucun

OBJECTIFS

Acquérir les compétences pour :

- > accueillir, renseigner les familles ;
- > présenter les corps en chambre funéraire ;
- > identifier les besoins des clients ;
- > effectuer des travaux d'ordre administratif.

Dates et tarifs disponibles sur le calendrier général ou sur www.iffpf.net

LES PLUS DE L'IFFPF :

Plusieurs modules professionnels sont disponibles afin de compléter votre formation initiale.
 Venez les découvrir p. 54 !

L'IFFPF est agréé pour vous préparer au CQP en conseil funéraire.



CÉRÉMONIE

Conducteur de four

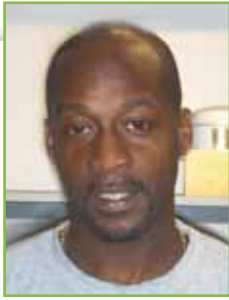
Le conducteur de four pilote les opérations de crémation, dans des installations informatisées (fours, hauts-fourneaux), à partir d'une salle de contrôle.

Description du poste

Il surveille les opérations, la température du four, le débit du gaz, etc. Il contrôle et règle ces paramètres avec les machinistes en poste sur le site. Le conducteur de four s'occupe aussi de la maintenance de premier niveau. Il participe à l'entretien périodique de l'installation et aux montages, démontages.

À l'embauche, le salaire minimum d'un conducteur de four est de 1 037,53 € brut.





Interview

de Jean-Albert, 39 ans, conducteur de four au crématorium du Père Lachaise depuis huit ans.

Qu'est-ce qui vous a conduit à exercer ce métier ?

Le hasard, à la base, je travaillais dans un magasin d'électroménager. Quand mon contrat s'est terminé et que j'ai cherché du travail, mon cousin, qui était conducteur de four, m'a proposé un remplacement d'une semaine.

Par quelle voie y êtes-vous parvenu ?

J'ai effectué le remplacement et ce boulot m'a plu. Comme il y avait une place, je suis resté. La société qui vend les fours au crématorium m'a fait passer une habilitation portant sur le fonctionnement du four, les procédures d'urgence, l'hygiène et la sécurité. Détenteur d'un CAP en dessin industriel, je ne le regrette absolument pas !

Quelles satisfactions en retirez-vous ?

Tout d'abord, j'ai la chance d'avoir une grande autonomie dans mon travail tout en fonctionnant en équipe. J'aime l'idée d'accomplir la dernière volonté d'une personne, c'est important.

Quels conseils donneriez-vous à quelqu'un voulant devenir conducteur de four ?

Pour moi, c'est avant tout un métier comme un autre. Il ne faut pas avoir trop d'appréhension par rapport à la mort et savoir travailler en équipe.

Comment devenir conducteur de four ?

Il n'existe pas vraiment de formation spécifique pour devenir conducteur de four. Généralement le crématorium où vous serez embauché se chargera de vous former.

L'accès à ce métier ne nécessite donc aucun diplôme et peut être accessible après de nombreuses formations du type CAP ou BEP.





CÉRÉMONIE

Porteur

Par groupe de quatre, les porteurs accompagnent le défunt jusqu'à sa dernière demeure.

Description du poste

Son travail est très diversifié, il transporte le corps et le cercueil de la mise en bière jusqu'à l'inhumation ou la crémation, met en place les articles funéraires et peut être amené à assister le maître de cérémonie ou l'assistant et conseiller funéraire pendant les obsèques.

Il doit également assurer l'entretien et l'installation du matériel, il peut être amené à exercer la profession de chauffeur.

À l'embauche, le salaire minimum d'un porteur est de 1 329,96 € brut.



Interview

de Thierry, 44 ans, porteur depuis dix ans.

Qu'est-ce qui vous a conduit à exercer ce métier ?

Au départ, j'étais ambulancier et c'est après avoir perdu plusieurs patients qui m'étaient chers que j'ai décidé de travailler dans ce milieu, pour faire changer les choses. Je voulais moi aussi proposer des services de qualité aux familles dans la peine, pas seulement être porteur de mauvaises nouvelles.

Par quelle voie y êtes-vous parvenu ?

J'ai décidé de diversifier mon activité en montant une entreprise d'ambulances et de Pompes Funèbres avec un associé. Il fallait diversifier l'activité afin d'apporter un maximum à chaque personne.

Quelles satisfactions en retirez-vous ?

J'ai vraiment plaisir à aider les familles, les entourer, leur proposer les solutions les plus adaptées. En tant que porteur, je mets l'accent sur le respect des fleurs : ce sont les seules choses qui vont accompagner le défunt et c'est également ce qui marque le dernier adieu des proches. C'est très important.

Quels conseils donneriez-vous à quelqu'un voulant devenir porteur ?

Tout d'abord, il faut savoir se préserver. Il faut savoir rester humble et avoir un énorme cœur dans cette profession. C'est un métier difficile qui nécessite également des bras ! Dernier conseil fondamental : toujours être attentif aux ordres du maître de cérémonie.

Comment devenir porteur ?

Par le biais de son entreprise, le futur porteur doit suivre une formation définie par le décret n° 95-653 du 9 mai 1995. Il s'agit d'un **niveau 1 comptant 16 heures** de formation.

Il peut ensuite choisir de compléter sa formation par les **niveaux 2, 3 et 4** pour devenir maître de cérémonie ou encore assistant et conseiller funéraire.

Notre offre :

PROGRAMME

Législation et réglementation funéraires
Hygiène et sécurité
Psychologie et sociologie du deuil

DURÉE

16 heures

PRÉ-REQUIS

Aucun

OBJECTIFS

Acquérir les compétences pour :

- > exécuter tous travaux de fossoyage, exhumations, ouverture et fermeture de caveau ;
- > porter les cercueils, assurer la conduite du corbillard ;
- > effectuer la manipulation des corps lors des différentes opérations mortuaires.

Dates et tarifs disponibles sur le calendrier général
ou sur www.iffpf.net



LES PLUS DE L'IFFPF :

Plusieurs modules professionnels sont disponibles afin de compléter votre formation initiale.
Venez les découvrir p. 54 !

L'IFFPF est agréé pour vous préparer au CQP en conseil funéraire.



GESTION
DU DEUIL

Animateur de groupe d'entraide pour personnes en deuil

De très nombreuses associations proposent des groupes d'entraide et de parole pour les personnes endeuillées.

Ces groupes doivent être animés par des personnes ayant suivi une formation spécifique ou ayant des connaissances adaptées.

Description du poste

Dans la plupart des cas, l'animateur est là pour faire parler les personnes endeuillées, les aider à surmonter leur douleur. Il s'agit également de leur faire comprendre qu'ils ne sont pas les seuls dans cette situation, qu'elle n'a rien d'immuable et que c'est à eux de faire évoluer les choses.

L'animateur de groupe d'entraide pour personne en deuil est un bénévole, il n'est donc pas rémunéré.





Interview

de Dorothée, 40 ans, animatrice depuis cinq ans dans l'association Naître et Vivre, spécialisée dans le deuil suite à la mort subite du nourrisson.

Qu'est-ce qui vous a conduit à rejoindre cette association ?

Tout simplement parce que j'ai perdu un bébé suite à une mort subite du nourrisson. Comme il s'agit d'un phénomène que la médecine ne peut expliquer mais que l'on peut prévenir, je trouvais qu'il était important d'informer les parents afin de leur éviter un tel chagrin.

Par quelle voie y êtes-vous parvenue ?

Je me suis tournée vers Naître et Vivre car c'est la seule association spécialisée dans la mort subite du nourrisson et qu'elle met particulièrement l'accent sur l'information aux parents. J'ai donc commencé par suivre une psychothérapie car, pour être animateur de groupe d'entraide, il faut que son propre deuil soit fait. Ensuite j'ai été observatrice dans un groupe de parole pendant deux ans. C'est à la suite de ces deux années d'observation qu'on m'a permis d'animer à mon tour un groupe de parole ; mais toujours sous la supervision d'un psychanalyste avec lequel nous échangeons très régulièrement.

Quelles satisfactions en retirez-vous ?

Je trouve qu'aider les parents de cette façon est un excellent moyen de communiquer sa propre expérience.

Quels conseils donneriez-vous à quelqu'un voulant devenir Animateur de groupe d'entraide pour personnes en deuil ?

Il faut savoir être le plus neutre possible, avoir fait son deuil si on est une personne touchée par la mort de son enfant, on doit être en paix avec soi-même. Ensuite, il faut être capable de ne pas trop parler de soi lors des échanges, ce qui n'est pas toujours facile. Et enfin il faut savoir écouter, faire preuve de bienveillance, de disponibilité et d'une bonne capacité d'adaptation : ce sont les clefs d'une bonne entraide.

Comment devenir animateur de groupe d'entraide pour personnes en deuil ?

Il n'existe pas de formation spécifique pour devenir animateur de groupe d'entraide étant donné qu'il s'agit d'une activité bénévole.

Néanmoins, on ne peut que vous conseiller d'avoir effectué, au préalable, un travail personnel sur les deuils vécus ; d'être en possession de connaissances théoriques approfondies sur le deuil et sa psychologie et également de bien connaître l'organisme dans lequel vous souhaitez vous engager.



Agent technique en marbrerie funéraire

L'agent technique en marbrerie funéraire est un artisan du marbre qui réalise et pose le monument funéraire sur la tombe du défunt.

Description du poste

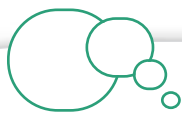
Il occupe une place demandant une grande polyvalence et doit s'organiser entre :

- > **le caveau** : ouverture et fermeture, terrassement, confection et pose d'éléments ;
- > **le monument funéraire** : assemblage et pose des monuments réalisés par le granitier, démontage de monuments ;
- > **la sépulture** : veiller au bon entretien des sépultures, exhumation.

L'agent technique en marbrerie funéraire assure également la manutention et le stockage des éléments des monuments funéraires.

À l'obtention du CAP le salaire minimum à l'embauche s'élève à 1 410,05 € brut par mois, avec le CQP à 1 498,47 € brut.





Interview

d'Alphonse, 50 ans, agent technique en marbrerie funéraire depuis quinze ans.

Qu'est-ce qui vous a conduit à exercer ce métier et comment y êtes-vous parvenu ?

Avant je travaillais dans le bâtiment, sur des chantiers TGV. J'ai commencé comme agent technique en marbrerie funéraire par hasard. C'est mon entreprise qui m'a tout appris.

Quelles satisfactions en retirez-vous ?

Je suis quelqu'un de très manuel, j'aime bricoler, cette profession me correspond donc très bien. C'est un métier très difficile du fait des conditions atmosphériques, de la taille et du poids des monuments, il faut donc être très prudent. Ce métier m'a apporté une forme de rigueur dans ma vie personnelle.

Quels conseils donneriez-vous à quelqu'un voulant devenir agent technique en marbrerie funéraire ?

C'est un métier dangereux, il faut donc être très concentré. Par mesure de sécurité, on travaille généralement à deux et, au moindre faux-pas c'est l'accident. Il faut également être patient, les techniques ne s'acquièrent pas immédiatement. On devient marbrier en pratiquant le métier et pas autrement. Il faut être courageux. Le marbrier est souvent le dernier professionnel auquel les familles sont confrontées, il faut alors savoir trouver les mots, leur expliquer le déroulement de notre travail. Enfin, je dirais qu'il faut savoir se préserver. Le soir, il faut savoir fermer la porte et laisser le cimetière et ses habitants à leur place.

Comment devenir agent technique en marbrerie funéraire ?

Il existe de nombreuses voies permettant de devenir agent technique en marbrerie funéraire :

- > **après le brevet** : CAP tailleur de pierre, CQP agent technique en marbrerie funéraire ;
- > **en apprentissage** : Brevet professionnel métiers de la pierre, il se prépare en deux ans après le CAP ;
- > **niveau bac** : Bac professionnel artisanat et métiers d'art, option art de la pierre ;
- > **à l'université** : Licence professionnelle pierres et granulats.

Il est fortement recommandé d'être détenteur du permis poids lourds.

LES PLUS DE L'IFFPF :

Plusieurs modules professionnels sont disponibles afin de compléter votre formation initiale.
Venez les découvrir p. 54 !

L'IFFPF est agréé pour vous préparer au CQP en conseil funéraire.



Le fleuriste funéraire est un créateur, il transmet les sentiments exprimés par l'endeuillé à travers un bouquet de fleurs, une décoration. Son travail consiste à préparer et présenter des fleurs naturelles, séchées ou artificielles ; il doit s'assurer de bien répondre aux besoins spécifiques de chaque client.

Description du poste

Métier nécessitant une certaine polyvalence, le fleuriste funéraire doit mettre en œuvre des compétences techniques et sociologiques.

- > **Aspects techniques** : connaître les principales plantes du deuil, les monuments et équipements funéraires, maîtriser les techniques d'art floral funéraire
- > **Aspects sociologiques** : veiller à la satisfaction de chaque personne endeuillée, connaître les rites et protocoles funéraires, être initié à la psychologie du deuil



À l'obtention du CAP, le salaire minimum à l'embauche d'un fleuriste funéraire s'élève à 1 329,96 € brut.

Interview

d'Élisabeth, 52 ans, fleuriste funéraire depuis vingt-et-un ans.



Qu'est-ce qui vous a conduit à exercer ce métier ?

J'ai choisi de me consacrer à l'art floral afin de personnaliser le rituel autour du deuil. Étant déjà directrice d'une agence de Pompes Funèbres, j'avais trouvé important de personnaliser au maximum le deuil des familles, l'art floral me permet de poursuivre dans cette voie. La création artistique est aussi une grande motivation pour moi.

Par quelle voie y êtes-vous parvenue ?

Dans mon agence de Pompes Funèbres, je faisais des plaques funéraires et j'exposais des fleurs artificielles puis, au cours d'un salon funéraire j'ai découvert l'art floral et j'ai trouvé qu'ainsi, le service rendu aux familles serait plus complet. J'ai commencé par l'École d'Art Floral de Paris, puis j'ai suivi une spécialisation dans le deuil à Tours et enfin, chez La Piverdière à Angers, j'ai suivi une formation complémentaire en gestion de fleuristerie.

Quelles satisfactions en retirez-vous ?

Ma principale satisfaction c'est d'aider les familles : par exemple pour un cordonnier, je ferai une composition dans une chaussure. C'est important de faire des choses très personnalisées. Les gens veulent des choses gaies, des compositions moins mortuaires et plus originales.

Quels conseils donneriez-vous à quelqu'un voulant devenir fleuriste funéraire ?

Tout d'abord, le futur fleuriste funéraire doit être formé en psychologie du deuil : il doit savoir écouter les gens et en ressentir les besoins. Il se doit également d'être doté d'un esprit créatif, suivre l'évolution des nouvelles tendances. Enfin, il faut être solide car nous sommes en permanence en contact avec des familles qui pleurent un disparu.

Comment devenir fleuriste funéraire ?

Il existe de nombreuses voies permettant de devenir fleuriste funéraire :

- > **après le brevet** : CAP fleuriste en deux ans suivi d'une spécialisation en décoration funéraire, BEP ou CAP agricole ;
- > **en apprentissage** : Brevet Professionnel de fleuriste, il se prépare en deux ans après le CAP. C'est l'équivalent d'un baccalauréat professionnel ;
- > **au lycée** : il existe de nombreux lycées (public ou privés) agricoles.

Nos offres :

INITIATION À L'ART FLORAL FUNÉRAIRE

Formation sur cinq jours, deux fois par an, portant sur les bases de l'art floral funéraire, la confection et la scénographie. La formation s'adresse à des personnes qui souhaitent se spécialiser en décoration florale funéraire.

Le programme porte sur la réception des fleurs, feuillages et végétaux, la mise à l'eau, le calcul des prix de revient et de vente, la réalisation de bouquets, de différentes compositions de base puis compositions pour deuil (gerbe à main, devant de tombe, croix, couronne, dessus de cercueil, décor d'urnes, bouquet pour crémation...).

DURÉE

5 jours

PRÉ-REQUIS

Aucun

OBJECTIF

Acquérir les bases de l'art floral funéraire.

DEUIL, PIÈCES ACTUALISÉES

Formation complémentaire à destination de personnels possédant déjà une formation initiale.

Vous maîtrisez les techniques pour faire du beau deuil classique. Vous voulez faire évoluer votre gamme pour la compléter mais en toute délicatesse. Vous décidez de vous perfectionner sur le thème du deuil actualisé.

Formation sur deux jours, portant sur la création de compositions actualisées pour le deuil.

DURÉE

2 jours

Possibilité d'y adjoindre une formation spécialisée d'une journée supplémentaire sur la décoration d'urnes funéraires et columbarium.

PRÉ-REQUIS

Formation à l'art floral funéraire

OBJECTIF

Se perfectionner sur le thème du deuil actualisé.

Dates et tarifs disponibles sur le calendrier général

ou sur www.iffpf.net



LES PLUS DE L'IFFPF :

Plusieurs modules professionnels sont disponibles afin de compléter votre formation initiale. Venez les découvrir p. 54 !

L'IFFPF est agréé pour vous préparer au CQP en conseil funéraire.

Le conservateur du cimetière est en charge de la gestion des concessions, des demandes de travaux dans le cimetière et de l'encadrement du personnel.

Description du poste

Il doit veiller au respect de toute la réglementation inhérente au cimetière. Son activité consiste en deux branches distinctes : la gestion du cimetière et la réglementation.

- > **Gestion du cimetière** : gestion des concessions, gestion des demandes de travaux des entreprises de pompes funèbres, encadrement du personnel rattaché au cimetière
- > **Réglementation** : rédiger le règlement du cimetière, veiller au respect des règles d'hygiène et de sécurité, vérifier et préparer les autorisations pour les opérations funéraires et conseiller les élus sur les risques techniques et juridiques liés à la gestion des concessions

À l'embauche, le salaire minimum d'un conservateur de cimetière est de 1 063,86 € brut pour un fonctionnaire de catégorie B et de 1 013,70 € brut pour un fonctionnaire de catégorie C.





Interview

de Michel, 40 ans, conservateur de cimetière depuis dix ans.

Qu'est-ce qui vous a conduit à exercer ce métier ?

Je suis arrivé dans le funéraire en 1991 en poussant la porte de Pompes Funèbres qui recrutait des porteurs. Dans cette entreprise, j'ai appris le métier de porteur et de chauffeur et, quand la ville d'Asnières-sur-Seine a privatisé ses cimetières, c'est l'offre de mon employeur qui a été retenue. J'ai donc postulé pour être adjoint au conservateur.

Par quelle voie y êtes-vous parvenu ?

En 1999, le conservateur des cimetières d'Asnières-sur-Seine m'a parlé d'une place de conservateur au cimetière de Bois-Colombes dans les Hauts de Seine (92). Voilà comment j'ai réellement commencé dans le métier.

Quelles satisfactions en retirez-vous ?

Après avoir vu certains aspects des métiers du funéraire, être conservateur d'un cimetière m'a permis d'être plus à l'écoute des personnes. En effet, beaucoup de gens viennent à la conservation pour discuter, nous parler de leur défunt : cela force le respect, et on apprend à rester humble. J'aime particulièrement tout ce qui est lié à l'accueil des familles et le retour que j'en ai : c'est le service public par excellence. Ce qu'on donne et ce que nous renvoient les familles : c'est un sentiment indescriptible, inexplicable mais tellement appréciable !

Quels conseils donneriez-vous à quelqu'un voulant devenir conservateur de cimetière ?

Si je devais donner un conseil à une personne qui souhaite faire ce métier, c'est d'être résistant. Il faut être capable de ne pas laisser transparaître ses émotions. Je lui conseillerais aussi de se renseigner auprès du personnel d'un cimetière avant de se lancer dans cette voie.

Comment devenir conservateur de cimetière ?

Le conservateur de cimetière est un agent de la fonction publique territoriale. Il faut passer un concours annuel national de catégorie B ou C. Pour présenter le concours de catégorie B, vous devez être titulaire du baccalauréat ; pour le concours de catégorie C, aucun diplôme n'est requis.

Deux concours sont proposés : le concours externe et le concours interne qui implique d'avoir déjà travaillé quatre ans dans la fonction publique.

Attention vous devez également respecter toutes les conditions pour présenter un concours de la fonction publique : être âgé d'au moins 16 ans, posséder la nationalité française ou être ressortissant de l'Union Européenne, être en position régulière vis-à-vis des obligations du service national, jouir de vos droits civiques et remplir les conditions d'aptitude physique exigées.

Le conservateur peut ensuite choisir de faire évoluer sa carrière en passant le concours du niveau supérieur (B pour C et A pour B).

LES PLUS DE L'IFFPF :

Plusieurs modules professionnels sont disponibles afin de compléter votre formation initiale.
Venez les découvrir p. 54 !

L'IFFPF est agréé pour vous préparer au CQP en conseil funéraire.

Le fossoyeur creuse, puis remplit les fosses du cimetière destinées à accueillir les cercueils et/ou les urnes des défunts. Il exécute les travaux de fossoyage et de terrassement à l'aide ou non d'engins mécaniques.

Description du poste

Il s'occupe également de l'ouverture et de la fermeture des caveaux ainsi que de l'entretien des sépultures. Le fossoyeur procède aussi aux exhumations quand elles sont nécessaires.

Il dépend directement du conservateur de cimetière.

À l'embauche, le salaire minimum d'un fossoyeur est de 1 063,86 € brut pour un fonctionnaire de catégorie B et de 1 013,70 brut € pour un fonctionnaire de catégorie C.



Interview

de Jérôme, 38 ans, fossoyeur depuis cinq ans.

Qu'est-ce qui vous a conduit à exercer ce métier ?

Mon grand-père était lui-même fossoyeur, j'aimais bien l'observer accomplir ses tâches en plein air. Je connais donc ce métier depuis toujours, ce qui m'a permis de l'appréhender avec beaucoup de sérénité.

Par quelle voie y êtes-vous parvenu ?

J'ai commencé par travailler pour la mairie aux espaces verts, ensuite j'ai été muté à l'entretien du cimetière. À la fin de mon contrat, le conservateur du cimetière m'a proposé un poste de fossoyeur.

Quelles satisfactions en retirez-vous ?

Mon travail me plaît beaucoup. J'aime travailler en extérieur, au calme. En plus, il m'a permis d'avoir une vision plus philosophique de la vie ! J'ai donc une satisfaction spirituelle et une satisfaction physique : c'est parfait ! J'aime donner un peu de bonheur aux gens. Je trouve que les rapports humains, dans le cimetière, sont très enrichissants.

Quels conseils donneriez-vous à quelqu'un voulant devenir fossoyeur ?

Tout d'abord je lui dirais d'être courageux, travailler en extérieur n'est pas toujours facile. Je lui dirais aussi d'être fort psychologiquement et d'avoir le cœur bien accroché. Enfin, je lui dirais de ne pas appréhender ce métier, car c'est un métier riche, qui apporte beaucoup de satisfactions personnelles et sociales malgré les apparences.



Comment devenir fossoyeur ?

> **Le fossoyeur peut être un agent de la fonction publique territoriale.** Dans ce cas, il doit passer un concours annuel national de catégorie B ou C. Pour présenter le concours de catégorie B, vous devez être titulaire du baccalauréat ; pour le concours de catégorie C, aucun diplôme n'est requis. Deux concours sont proposés : le concours externe et le concours interne qui implique d'avoir déjà travaillé quatre ans dans la fonction publique.

Attention : vous devez également respecter toutes les conditions pour présenter un concours de la fonction publique : être âgé d'au moins 16 ans, posséder la nationalité française ou être ressortissant de l'Union Européenne, être en position régulière vis-à-vis des obligations du service national, jouir de vos droits civiques et remplir les conditions d'aptitude physique exigées.

Il peut ensuite choisir de faire évoluer sa carrière en passant le concours du niveau supérieur (B pour C et A pour B).

Le fossoyeur doit également suivre, par le biais de la mairie, une formation définie par le décret n° 95-653 du 9 mai 1995. Il s'agit d'un **niveau 1 comptant 16 heures** de formation.

> **Le fossoyeur peut être employé dans une entreprise de Pompes Funèbres privée,** il doit suivre une formation définie par le décret n° 95-653 du 9 mai 1995. Il s'agit d'un **niveau 1 comptant 16 heures** de formation.

Remarque : Pour la conduite d'engins mécaniques, il est tout de même nécessaire d'être en possession du *Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES)*

Notre offre :

PROGRAMME

Législation et réglementation funéraires
Hygiène et sécurité
Psychologie et sociologie du deuil

DURÉE

16 heures

PRÉ-REQUIS

Aucun

OBJECTIFS

Acquérir les compétences pour :

- > exécuter tous travaux de fossoyage, exhumations, ouverture et fermeture de caveau ;
- > effectuer la manipulation des corps lors des différentes opérations mortuaires.

Dates et tarifs disponibles sur le calendrier général ou sur www.iffpf.net

LES PLUS DE L'IFFPF :

Plusieurs modules professionnels sont disponibles afin de compléter votre formation initiale.
Venez les découvrir p. 54 !

L'IFFPF est agréé pour vous préparer au **CQP** en conseil funéraire.

Le gardien de cimetière assure la surveillance et veille à la sécurité du cimetière.

Description du poste

Il est chargé d'ouvrir et de fermer le cimetière et d'en nettoyer les abords. Il veille également au respect du règlement intérieur. Il informe les usagers, vérifie les autorisations et accompagne les convois. Le gardien de cimetière tient à jour les plans de concessions, enregistre et transmet les réclamations, contrôle et enregistre les inhumations et les exhumations.

Le gardien de cimetière dépend directement du conservateur de cimetière.

À l'embauche, le salaire minimum d'un gardien de cimetière est de 1 063,86 € brut pour un fonctionnaire de catégorie B et de 1 013,70 € brut pour un fonctionnaire de catégorie C.

Interview

de Thierry, 47 ans, gardien de cimetière depuis 14 ans.



Qu'est-ce qui vous a conduit à exercer ce métier ?

Par hasard, j'ai commencé par travailler à la voirie puis, comme une place de gardien de cimetière était vacante, je l'ai prise.

Par quelle voie y êtes-vous parvenu ?

En 1993, j'ai passé le concours externe de catégorie C de la Fonction Publique Territoriale. Ensuite, tout s'est fait en interne : lors de ma nomination au poste de gardien de cimetière, j'ai suivi un stage avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale. Enfin, j'ai suivi la formation légale de niveau 1 dispensée par l'IFFPF.

Quelles satisfactions en retirez-vous ?

Pour moi qui aime travailler en extérieur, c'est le boulot rêvé ! Je travaille quasiment en permanence dehors, au calme. En plus de ça, j'aime le contact avec les familles et je leur apporte soutien et assistance. Renseigner et aider les gens est très agréable.

Quels conseils donneriez-vous à quelqu'un voulant devenir gardien de cimetière ?

Il faut que cette personne soit capable de travailler de façon autonome. Ensuite, le futur gardien de cimetière doit être ponctuel, poli et surtout motivé, car ce n'est pas toujours un métier facile. De plus, il doit faire preuve de beaucoup de respect vis-à-vis du lieu et des différents cultes.

Comment devenir gardien de cimetière ?

Le gardien de cimetière est un agent de la fonction publique territoriale. Il faut passer un concours annuel national de catégorie B ou C. Pour présenter le concours de catégorie B, vous devez être titulaire du baccalauréat ; pour le concours de catégorie C, aucun diplôme n'est requis. Deux concours sont proposés : le concours externe et le concours interne qui implique d'avoir déjà travaillé quatre ans dans la fonction publique.

Attention : vous devez également respecter toutes les conditions pour présenter un concours de la fonction publique : être âgé d'au moins 16 ans, posséder la nationalité française ou être ressortissant de l'Union Européenne, être en position régulière vis-à-vis des obligations du service national, jouir de vos droits civiques et remplir les conditions d'aptitude physique exigées.

Il peut ensuite choisir de faire évoluer sa carrière en passant le concours du niveau supérieur (B pour C et A pour B).

Le gardien de cimetière doit également suivre, par le biais de la mairie, une formation définie par le décret n° 95-653 du 9 mai 1995. Il s'agit d'un **niveau 1 comptant 16 heures** de formation.

Notre offre :

PROGRAMME

Législation et réglementation funéraires
Hygiène et sécurité
Psychologie et sociologie du deuil

DURÉE

16 heures

PRÉ-REQUIS

Aucun

OBJECTIFS

Acquérir les compétences pour :

- > connaître le cadre réglementaire et législatif des opérations effectuées au cimetière ;
- > faire appliquer le règlement du cimetière ;
- > accueillir et renseigner les familles.

Dates et tarifs disponibles sur le calendrier général ou sur www.iffpf.net



LES PLUS DE L'IFFPF :

Plusieurs modules professionnels sont disponibles afin de compléter votre formation initiale.
Venez les découvrir p. 54 !

L'IFFPF est agréé pour vous préparer au **CQP** en conseil funéraire.

Directeur d'agence de Pompes Funèbres

Le directeur d'agence de Pompes Funèbres est en charge de la direction administrative et financière de l'entreprise.

Description du poste

Il veille à la qualité des prestations fournies, aux résultats de l'entreprise et encadre le personnel.

> **Gestion d'entreprise** : stratégie et planification de l'activité de l'entreprise, gestion et administration des moyens et des ressources, gestion du personnel, relations externes, achats de produits et d'équipements

> **Activités funéraires** : accueil des familles et organisation des obsèques, animation de cérémonies, vente de prestations, contrôle de la qualité des prestations et de leur perception par les clients

À l'embauche, le salaire minimum d'un directeur d'agence de Pompes Funèbres est de 2 090,94 € brut.

Interview

de Raphaël CONFINO, 38 ans, directeur des Pompes Funèbres L'Autre Rive depuis neuf ans.



Qu'est-ce qui vous a conduit à exercer ce métier ?

Je voulais travailler dans une entreprise très axée sur la personnalisation autour du deuil : je l'ai donc créée car je trouvais que c'était ce qui manquait le plus dans l'offre préexistante. Pour moi, la qualité des rapports humains avec les familles est quelque chose de très enrichissant sur le plan personnel. De plus, au cours des obsèques auxquelles j'avais assisté, j'avais ressenti une grande frustration de la famille parce que la cérémonie ne reflétait ni l'état d'esprit du défunt, ni celui de la famille. Cette voie m'a donc semblé naturelle.

Par quelle voie y êtes-vous parvenu ?

J'ai commencé par beaucoup me renseigner : j'ai lu beaucoup de documentations juridiques, de livres sur la psychologie du deuil et les obsèques. Je travaillais alors pour une entreprise qui s'occupait de la conception scénique des musées et des spectacles, j'ai donc utilisé mon Congé Individuel de Formation pour effectuer la formation habilitante de niveau 6. J'ai commencé par travailler pour un grand groupe où j'ai pu mettre tout ce que j'avais appris en application et connaître les ficelles du métier. Enfin, j'ai investi mon argent personnel dans L'Autre Rive, et tout a commencé !

Quelles satisfactions en retirez-vous ?

J'aime pouvoir aider les familles dans un des moments les plus difficiles de leur vie. Ce métier m'a également permis de ne plus ressentir cette grande crainte que j'éprouvais en pensant à ma propre mort ou à celle de mes proches. Enfin, j'éprouve la très grande satisfaction d'avoir créé une entreprise novatrice reconnue à la fois par le milieu et par le grand public pour ses particularités et son savoir-faire.

Quels conseils donneriez-vous à quelqu'un voulant devenir directeur d'agence de pompes funèbres ?

Je lui conseillerais d'avoir toujours envie d'en apprendre d'avantage sur le milieu, les familles, les cultes, etc. Il doit également être généreux de son temps de travail et de ses connaissances. En plus de cela, l'idéal serait qu'il soit confronté à toutes les tâches des métiers du funéraire y compris les moins gratifiantes. Il faut enfin accepter de prendre des responsabilités.



Comment devenir directeur d'agence de Pompes Funèbres ?

Par le biais de son entreprise, le futur directeur d'agence de Pompes Funèbres doit suivre une formation définie par le décret n° 95-653 du 9 mai 1995. Il s'agit d'un **niveau 6 englobant 136 heures** de formation.

Notre offre :

PROGRAMME

Législation et réglementation funéraires
Psychologie et sociologie du deuil
Rites funéraires
Obligations d'information des familles
Prévoyance funéraire
Cas pratiques
Gestion comptable
Gestion du personnel

DURÉE

96 heures

PRÉ-REQUIS

Aucun

OBJECTIFS

Acquérir les compétences pour :

- > assurer la direction administrative et financières des régies, entreprises ou associations (Pompes Funèbres) et du personnel ;
- > conclure toute l'organisation et les conditions de la prestation funéraire ;
- > agir dans un cadre d'action dont il assure lui-même la définition à partir des objectifs de la direction générale ;
- > planifier les activités diverses inhérentes à la gestion optimale de ce centre ;
- > veiller au strict respect de la déontologie par ses subordonnés à quelque niveau qu'ils soient.

Dates et tarifs disponibles sur le calendrier général ou sur www.iffpf.net



LES PLUS DE L'IFFPF :

Plusieurs modules professionnels sont disponibles afin de compléter votre formation initiale. Venez les découvrir p. 54 !

L'IFFPF est agréé pour vous préparer au CQP en conseil funéraire.

Description du poste

Le directeur de crématorium est en charge de la direction administrative et financière de l'entreprise. Il veille à la qualité des prestations fournies, aux résultats de l'entreprise et encadre le personnel. C'est aussi lui qui est juridiquement responsable de l'entreprise.

> **Gestion d'entreprise** : stratégie et planification de l'activité de l'entreprise, gestion et administration des moyens et des ressources, gestion du personnel, relations externes, achats de produits et d'équipements

> **Activités funéraires** : vente de prestations, contrôle de la qualité des prestations et de leur perception par les clients

À l'embauche, le salaire minimum d'un directeur de crématorium est de 2 090,94 € brut.



Interview

de Philippe, 47 ans, directeur de crématorium depuis huit ans.

Qu'est-ce qui vous a conduit à exercer ce métier ?

En fait, mon grand-père avait monté sa propre entreprise de Pompes Funèbres, je n'ai fait que reprendre le flambeau avec ma mère et ma sœur ! C'est une entreprise familiale.

Par quelle voie y êtes-vous parvenu ?

À la base je voulais être graveur sur pierre, mais finalement je me suis laissé convaincre de reprendre l'entreprise familiale. J'ai tout appris "sur le tas", j'ai d'abord commencé en tant qu'assistant et conseiller funéraire, puis je suis devenu marbrier et, petit-à-petit, j'ai pris la direction de l'entreprise.

Quelles satisfactions en retirez-vous ?

Ma plus grande satisfaction est celle du service rendu, faire en sorte que le dernier adieu d'une personne se passe le mieux possible. Il faut faire en sorte que les familles repartent apaisées, en ayant le ton juste, même si dans l'ensemble, mon travail consiste surtout en des tâches administratives.

Quels conseils donneriez-vous à quelqu'un voulant devenir directeur de crématorium ?

Tout d'abord, je lui dirais de ne surtout pas compter ses heures, c'est un métier dans lequel on travaille beaucoup, y compris les week-ends et les jours fériés. L'ultime conseil que je donnerais est également celui de savoir mettre une barrière, une cloison étanche entre sa vie professionnelle et sa vie privée.



Comment devenir directeur de crématorium ?

Par le biais de son entreprise, le futur directeur de crématorium doit suivre une formation définie par le décret n° 95-653 du 9 mai 1995. Il s'agit d'un **niveau 6 englobant 136 heures** de formation.

Notre offre

PROGRAMME

Législation et réglementation funéraires
 Psychologie et sociologie du deuil
 Rites funéraires
 Obligations d'information des familles
 Prévoyance funéraire
 Cas pratiques
 Gestion comptable
 Gestion du personnel

DURÉE

96 heures

PRÉ-REQUIS

Aucun

OBJECTIFS

Acquérir les compétences pour :

- > assurer la direction administrative et financières des régies, entreprises ou associations (Pompes Funèbres) et du personnel ;
- > conclure toute l'organisation et les conditions de la prestation funéraire ;
- > agir dans un cadre d'action dont il assure lui-même la définition à partir des objectifs de la direction générale ;
- > planifier les activités diverses inhérentes à la gestion optimale de ce centre ;
- > veiller au strict respect de la déontologie par ses subordonnés à quelque niveau qu'ils soient.

Dates et tarifs disponibles sur le calendrier général ou sur www.iffpf.net

LES PLUS DE L'IFFPF :

Plusieurs modules professionnels sont disponibles afin de compléter votre formation initiale.
 Venez les découvrir p. 54 !

L'IFFPF est agréé pour vous préparer au **CQP** en conseil funéraire.



Le thanatopracteur pratique des soins sanitaires et esthétiques, retardant ainsi les effets de la mort et la dégradation du corps du défunt.

Description du poste

Il doit préparer le corps et le matériel en vue des soins puis effectuer les soins de conservation et de présentation.

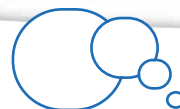
- > **Préparation du matériel et du corps** : nettoyer le corps, reconstruction post-traumatique si besoin, gestion des déchets
- > **Soins de conservation** : injecter un produit de conservation dans le corps, ponctionner les fluides corporels
- > **Soins de présentation** : habiller et maquiller le corps pour permettre à la famille de commencer son deuil

Son travail joue un rôle clef dans l'accompagnement de la famille et des proches.

Le thanatopracteur peut être rattaché à une agence de Pompes Funèbres. À l'embauche le salaire minimum est de 1 410,05 € brut. Il peut également exercer en libéral, c'est alors lui seul qui fixe ses tarifs.

Interview

de Sébastien, 35 ans, thanatopracteur depuis six ans.



Qu'est-ce qui vous a conduit à exercer ce métier ?

Le hasard, j'ai commencé par travailler pour des Pompes Funèbres et c'est là que j'ai découvert le métier passionnant de thanatopracteur.

Par quelle voie y êtes-vous parvenu ?

J'ai débuté tout en bas de l'échelle : j'ai d'abord fait porteur, puis maître de cérémonie, assistant funéraire et enfin, je me suis lancé dans la préparation au diplôme de thanatopracteur.

Quelles satisfactions en retirez-vous ?

J'aime pouvoir rendre aux défunts leur dignité, c'est important pour la famille. De plus, leur présenter un défunt soigné aide les familles à faire leur deuil. J'effectue près de quatre-vingt soins par mois, et systématiquement ou presque, les familles m'en remercient.

Quels conseils donneriez-vous à quelqu'un voulant devenir thanatopracteur ?

Je lui dirais déjà de bien réfléchir à son orientation, ce métier a beaucoup d'impact sur la vie privée. C'est un métier difficile dans lequel nous faisons beaucoup de kilomètres, sans compter les heures y compris les week-end et jours fériés. Un stage préalable est vivement conseillé.



Comment devenir thanatopracteur ?

Le thanatopracteur doit obligatoirement être détenteur du *Diplôme national de thanatopraxie* (selon l'article 19 de la loi 93-23 du 8 janvier 1993).

La préparation du diplôme nécessite au **minimum 150 heures de cours théoriques** ainsi que la réalisation d'**au moins cent soins** sous la tutelle d'un maître de stage.

Nos offres :

MODULE PRÉPARATOIRE À L'EXAMEN NATIONAL DE THANATOPRAXIE

Découverte de l'environnement de la thanatopraxie
Théorie des soins de conservation
Anatomie
Médecine légale
Microbiologie, hygiène, toxicologie
Histologie, anatomie pathologique
Réglementation funéraire
Eléments de gestion
Sciences humaines de la mort
Art restauratif

DURÉE

7 semaines

PRÉ-REQUIS

Pour être admis à suivre les cours, le candidat doit être âgé de 18 ans minimum, en possession du permis de conduire VL et avoir subi avec succès l'examen de sélection (voir calendrier).

MODULE COMPLÉMENTAIRE : « LES FINITIONS ESTHÉTIQUES ET L'ART RESTAURATIF™ »

> les techniques fondamentales du maquillage adaptées à la thanatopraxie ;
> présentation et utilisation des produits : Quelle couleur, quelle texture, quelle gradation choisir parmi les différents produits qui sont à votre disposition ? Comment les utiliser pour corriger, camoufler, changer les volumes et récupérer le morphotype initial du défunt ? Grâce à L'Art Restauratif™ – technique d'application de la pâte qui imite la chair. Apprendre ou perfectionner la technique de reconstruction, savoir camoufler de manière imperceptible les endroits équipés de chair artificielle.

DURÉE

2 jours

PRÉ-REQUIS

Être détenteur ou préparer le diplôme de thanatopracteur, être agent ou préparer la formation d'agent d'amphithéâtre.

OBJECTIFS

> connaître ou approfondir ses connaissances en techniques de maquillage ;
> savoir restaurer la surface endommagée ou irrégulière de la peau (technique d'application de la pâte qui imite la chair).

Dates et tarifs disponibles sur le calendrier général ou sur www.iffpf.net



LES PLUS DE L'IFFPF :

Plusieurs modules professionnels sont disponibles afin de compléter votre formation initiale.
Venez les découvrir p. 54 !

L'IFFPF est agréé pour vous préparer au CQP en conseil funéraire.



TOILETTE
ET SOINS
DES DÉFUNTS

Agent de chambre mortuaire Agent d'amphithéâtre

La chambre mortuaire est le lieu de présentation des corps des personnes décédées à l'hôpital. Les défunts sont déposés dans des cellules réfrigérées en dehors des moments où ils sont présentés aux familles. L'agent de chambre mortuaire ou agent d'amphithéâtre assure l'accueil téléphonique et physique des familles.

Description du poste

L'agent d'amphithéâtre prépare les corps des défunts en effectuant une toilette mortuaire de façon à pouvoir exposer le corps aux familles. Il est également responsable de l'hygiène, de la salubrité et de l'entretien des lieux.

L'agent de chambre mortuaire est aussi amené à assister le médecin légiste pour les autopsies : il prépare les instruments, assiste à l'autopsie et seconde le médecin pour ce qu'il lui demandera de faire. Il est également amené à effectuer des restaurations tégumentaires, c'est-à-dire restaurer les tissus endommagés par l'autopsie, recoudre après l'opération.

À l'embauche le salaire minimum d'un agent de chambre mortuaire est de 1 340,55 € brut.



Interview

Marie-Madeleine, 56 ans, agent de chambre mortuaire depuis neuf ans.

Qu'est-ce qui vous a conduit à exercer ce métier ?

Le hasard, je travaillais en tant qu'infirmière dans un hôpital qui allait fermer et personne n'était disponible pour travailler à la chambre mortuaire. Je me suis proposée et j'ai donc fait un stage d'une semaine. Ça m'a plu, je suis restée.

Par quelle voie y êtes-vous parvenue ?

Après mon baccalauréat je suis entrée à l'école d'infirmière. Une fois diplômée, je suis passée par différents services : la réanimation, le bloc opératoire, les consultations externes, etc. C'est comme ça que j'ai été amenée à accompagner des patients en chambre mortuaire. Cet endroit m'a intrigué et j'ai voulu savoir quel travail on y réalisait.

Quelles satisfactions en retirez-vous ?

Tout d'abord, c'est un métier où le personnel féminin a réellement sa place. Ensuite, j'aime beaucoup l'aspect relationnel : l'accompagnement des familles, des parents, c'est parfois très dur, mais très constructif et intéressant. En plus, je travaille avec tout le personnel de l'hôpital et de nombreux autres intervenants : les représentants des différents cultes, les pompes funèbres, les thanatopracteurs, les forces de police ou encore les fleuristes. Cela m'enrichit quotidiennement et me donne envie de tout savoir !

Quels conseils donneriez-vous à quelqu'un voulant devenir agent de chambre mortuaire ?

Mon principal conseil serait de passer par le milieu hospitalier : c'est un univers qui prépare bien à la somme de travail, à la psychologie à mettre en œuvre pour parler aux familles et surtout aux traitements des corps. De plus, quand on connaît le fonctionnement interne d'un hôpital, on peut mieux comprendre le ressenti des familles véhémentes contre la froideur hospitalière. Je lui conseillerais aussi de faire un stage préalable à l'hôpital. Enfin, il faut qu'il connaisse bien les différents acteurs de la mort et des cultes.

Comment devenir agent d'amphithéâtre ?

Par le biais de son entreprise, le futur agent de chambre mortuaire doit suivre une formation définie par le décret n° 95-653 du 9 mai 1995. Il s'agit d'un **niveau 3 comptant 40 heures** de formation.

Notre offre :

PROGRAMME

Législation et réglementation funéraire
Hygiène et sécurité
Psychologie et sociologie du deuil
Protocoles des obsèques, rites funéraires

DURÉE

8 jours

PRÉ-REQUIS

Aucun

OBJECTIFS

Acquérir les compétences pour :

- > accueillir, renseigner les familles ;
- > présenter les corps en chambre funéraire ;
- > assurer l'hygiène et la sécurité des locaux ;
- > effectuer des travaux d'ordre administratif.

Dates et tarifs disponibles sur le calendrier général ou sur www.iffpf.net



LES PLUS DE L'IFFPF :

Plusieurs modules professionnels sont disponibles afin de compléter votre formation initiale.
Venez les découvrir p. 54 !

L'IFFPF est agréé pour vous préparer au **CQP** en conseil funéraire.

Des modules professionnels actualisés

L'IFFPF développe des modules de formation répondant aux besoins actuels des entreprises du secteur.

L'objectif est de permettre aux entreprises et aux collectivités d'être rapidement opérationnelles sur les sujets étudiés. Vous souhaitez créer une chambre funéraire ? Vous voulez répondre à un appel d'offre ? Vous voulez booster votre portefeuille de contrats obsèques ou vous former à l'organisation de cérémonies civiles ? Nos modules sont faits pour vous.

ACCUEIL ET CONSEIL

Thème	Public	Programme	Intervenants	Durée
Les obsèques	<ul style="list-style-type: none"> > Tous > Personnels d'entreprises ou de collectivités et d'établissements de soin 	<ul style="list-style-type: none"> > Le choix des obsèques > La liberté des funérailles > Les formalités en cas de décès > L'information des familles > Le contentieux 	<ul style="list-style-type: none"> > Juristes 	1 jour
La crémation	<ul style="list-style-type: none"> > Tous > Personnels d'entreprises ou de collectivités 	<ul style="list-style-type: none"> > Le statut des cendres > La destination des cendres 	<ul style="list-style-type: none"> > Juristes 	1 jour
Les contrats obsèques	<ul style="list-style-type: none"> > Tous > Personnels d'entreprises ou de collectivités 	La prévoyance funéraire	<ul style="list-style-type: none"> > Juristes > Intervenants spécialisés 	2 jours
Les frais d'obsèques et La succession	<ul style="list-style-type: none"> > Tous > Personnels d'entreprises ou de collectivités 	<ul style="list-style-type: none"> > Le règlement des frais d'obsèques > Les règles successorales > Le testament / les dernières volontés > Les frais d'obsèques > Les mineurs et les majeurs protégés 	<ul style="list-style-type: none"> > Juristes 	1 jour
Vente de produits funéraires	<ul style="list-style-type: none"> > Tous > Personnels d'entreprises ou de collectivités 	<ul style="list-style-type: none"> > Vente des produits et services de la PF > Prévoyance 	Intervenants spécialisés dans la vente	2 jours

CÉRÉMONIE

Thème	Public	Programme	Intervenants	Durée
Les rites funéraires	<ul style="list-style-type: none"> > Tous > Personnels d'entreprises ou de collectivités et d'établissements de soin 	<ul style="list-style-type: none"> > Les différents rites funéraires > Le déroulement de la cérémonie selon les rites > Les prescriptions religieuses confrontées au droit > Les carrés confessionnels 	<ul style="list-style-type: none"> > Intervenants spécialisés 	1 jour
La cérémonie civile	<ul style="list-style-type: none"> > Tous > Personnels d'entreprises ou de collectivités et d'établissements de soin 	<ul style="list-style-type: none"> > Le déroulement de la cérémonie > Les lieux > L'élaboration des textes 	<ul style="list-style-type: none"> > Intervenants spécialisés 	1 jour
La place de la musique dans le rituel	<ul style="list-style-type: none"> > Maîtres de cérémonie 	<ul style="list-style-type: none"> > Découverte, écoute et choix d'un répertoire musical > Guide précis pour un rituel adapté > Procédés de mise en relation entre les familles et les maîtres de cérémonie > Les outils et les techniques de diffusion 	<ul style="list-style-type: none"> > Intervenants spécialisés 	2 jours

GESTION DU DEUIL

Thème	Public	Programme	Intervenants	Durée
Le deuil	<ul style="list-style-type: none"> > Tous > Personnels d'entreprises ou de collectivités et d'établissements de soin 	La gestion du deuil pour les familles et les professionnels	<ul style="list-style-type: none"> > Psychologues 	1 jour
Le deuil périnatal	<ul style="list-style-type: none"> > Tous > Personnels d'entreprises ou de collectivités et d'établissements de soin 	La gestion du deuil périnatal pour les familles et les professionnels	<ul style="list-style-type: none"> > Psychologues 	1 jour

ORNEMENTATION FUNÉRAIRE

Thème	Public	Programme	Intervenants	Durée
Fleuriste funéraire : > Initiation à l'art floral funéraire	> Tous > Personnels d'entreprises ou de collectivités (expérience nécessaire en tant que fleuriste funéraire)	> Réception des fleurs, feuillages et végétaux, la mise à l'eau, le calcul des prix de revient et de vente, la réalisation de bouquets, de différentes compositions de base puis compositions pour deuil (gerbe à main, devant de tombe, croix, couronne, dessus de cercueil, décor d'urnes, bouquet pour crémation...).	> Fleuristes > Scénographes	5 jours
Fleuriste funéraire : > Deuils pièces actualisées	> Tous > Personnels d'entreprises ou de collectivités (expérience nécessaire en tant que fleuriste funéraire)	> Perfectionnement sur le thème du deuil – compositions modernes	> Fleuristes > Scénographes	2 jours
Fleuriste funéraire : > Décors d'urnes	> Tous > Personnels d'entreprises ou de collectivités (expérience nécessaire en tant que fleuriste funéraire)	> Perfectionnement sur le thème du deuil – compositions spéciales pour urnes	> Fleuristes > Scénographes	1 jour

GESTION DU CIMETIÈRE ET ÉQUIPEMENTS FUNÉRAIRES

> Le cimetière

Thème	Public	Programme	Intervenants	Durée
Le cimetière	> Tous > Personnels d'entreprises ou de collectivités	> Les caractéristiques techniques et d'hygiène > Les éléments du cimetière > Le règlement intérieur > Les opérations funéraires au cimetière	> Juristes	2 jours
Les concessions funéraires	> Tous > Personnels d'entreprises ou de collectivités	> La concession > Les droits et devoirs du concessionnaire > La fin de la concession	> Juristes	1 jour
La création, l'extension et la translation de cimetière	> Tous > Personnels d'entreprises ou de collectivités > Urbanistes	> Les modalités de création, d'extension et de translation de cimetière	> Juristes > Urbanistes > Paysagistes	1 jour
Le cimetière paysager	> Tous > Personnels d'entreprises ou de collectivités > Fleuristes et paysagistes	> La création du cimetière paysager	> Urbanistes > Paysagistes	1 jour

> La chambre funéraire

Thème	Public	Programme	Intervenants	Durée
La création et la gestion d'une chambre funéraire	<ul style="list-style-type: none"> > Tous > Personnels d'entreprises ou de collectivités > Architectes 	> Les modalités de création et de gestion d'une chambre funéraire	> Juristes	2 jours
La gestion d'une chambre funéraire	<ul style="list-style-type: none"> > Tous > Personnels d'entreprises ou de collectivités 	> Les modalités de gestion d'une chambre funéraire	> Juristes	1 jour

> Le crématorium

Thème	Public	Programme	Intervenants	Durée
La création et la gestion d'un crématorium	<ul style="list-style-type: none"> > Tous > Personnels d'entreprises ou de collectivités > Architectes 	> Les modalités de création et de gestion d'un crématorium	> Juristes	2 jours
La gestion d'un crématorium	<ul style="list-style-type: none"> > Tous > Personnels d'entreprises ou de collectivités 	> Les modalités de gestion d'un crématorium	> Juristes	1 jour
La création d'un site cinéraire	<ul style="list-style-type: none"> > Tous > Personnels d'entreprises ou de collectivités > Architectes 	> Les modalités de création et de gestion d'un site cinéraire	> Juristes	1 jour

> Transport

Thème	Public	Programme	Intervenants	Durée
Les transports des corps	<ul style="list-style-type: none"> > Tous > Personnels d'entreprises ou de collectivités et d'établissements de soin 	<ul style="list-style-type: none"> > Le transport du corps avant mise en bière > Le transport du corps après mise en bière > Le transport international de corps > Le transport des cendres > Les véhicules 	> Juristes	2 jours

MANAGEMENT ET GESTION D'ENTREPRISE

Thème	Public	Programme	Intervenants	Durée
Le management du personnel	<ul style="list-style-type: none"> > Tous > Personnels d'entreprises ou de collectivités et d'établissements de soin 	<ul style="list-style-type: none"> > Gestion du personnel (recrutement, gestion de l'évolution dans la carrière, formation des employés, départs) 	<ul style="list-style-type: none"> > Professionnels du management d'entreprise 	2 à 5 jours

TOILETTE ET SOINS DES DÉFUNTS

Thème	Public	Programme	Intervenants	Durée
Les Finitions Esthétiques et l'Art Restauratif	<ul style="list-style-type: none"> > Thanatopracteurs > Agents d'amphithéâtre 	<ul style="list-style-type: none"> > les techniques fondamentales du maquillage adaptées à la thanatopraxie > présentation et utilisation des produits 	<ul style="list-style-type: none"> > Formateur spécialisé 	2 jours

AUTRES

Thème	Public	Programme	Intervenants	Durée
Le don d'organes	<ul style="list-style-type: none"> > Tous > Personnels d'entreprises ou de collectivités et d'établissements de soin 	<ul style="list-style-type: none"> > Le prélèvement d'organes 	<ul style="list-style-type: none"> > Médecins > Juristes 	1 jour
Le don du corps à la science	<ul style="list-style-type: none"> > Tous > Personnels d'entreprises ou de collectivités et d'établissements de soin 	<ul style="list-style-type: none"> > Le don du corps à la science 	<ul style="list-style-type: none"> > Médecins > Juristes 	1 jour
La protection des majeurs protégés	<ul style="list-style-type: none"> > Tous > Personnels d'entreprises ou de collectivités et d'établissements de soin 	<ul style="list-style-type: none"> > Les mesures de sauvegarde > La tutelle > La curatelle > Le rôle du tuteur 	<ul style="list-style-type: none"> > Juriste > Notaire 	1 jour

Un module vous intéresse ? Rendez-vous sur le calendrier pour connaître les dates des prochaines sessions ou rendez nous visite sur notre site www.iffpf.net

Tous nos modules sont dispensés par un ou plusieurs spécialistes en coordination avec des professionnels du funéraire.

Des stages d'initiation en entreprise sont possibles sur simple demande auprès de nos conseillers qui programmeront avec vous le lieu, la date et l'objet du stage.

Des Formations sur mesure pour être au plus près de vos besoins



**Vous ne pouvez pas vous déplacer ?
Vous recherchez une formation spécifique ?**

L'IFFPF crée des formations adaptées aux besoins spécifiques de votre entreprise par le biais d'une mise à jour des connaissances, de formations spécifiques à la création et à la gestion d'un équipement ou d'un espace funéraire.

Quels que soient vos besoins, l'équipe pédagogique s'efforcera de mettre en place des formations appropriées, sur le lieu que vous aurez choisi.



Des séminaires ouverts à tous

L'IFFPF met en place des séminaires d'information et d'échanges réunissant les meilleurs experts sur un thème intéressant particulièrement les professionnels du funéraire. Dressant l'état des lieux des connaissances et des pratiques, ces séminaires ont pour objectif d'ouvrir le dialogue entre les professionnels du funéraire (privés comme publics), les spécialistes, les associations et les particuliers.

**Vous souhaitez participer ou intervenir dans nos séminaires ?
Vous souhaitez proposer un thème intéressant les opérateurs funéraires ?
Consulter nos comptes-rendus ?**

Rendez-vous sur www.iffpf.net



Le Vœu maison mère de l'IFFPF se lance dans l'édition !

> Le Kiosque :

Le Vœu a préparé deux formats de guides pratiques des obsèques et de la prévoyance funéraire.

Un guide petit format à remettre aux familles pour les informer de leurs droits et des démarches à suivre en cas de décès au prix de un euro l'unité.

Un guide grand format avec des exemples de lettres type pour faciliter les démarches des proches dans les moments de deuil au prix de cinq euros l'unité.

Le Kiosque c'est aussi **une sélection de livres pratiques et indispensables** : le *Code Général des Collectivités Territoriales*, le *Code Pratique des Opérations Funéraires* ou encore *Préparer et célébrer les funérailles* de P. VUIBERT.

> Le Vœu devient maison d'édition :

Les Cahiers de l'Institut, ce sont six collections pour être toujours plus proches de vous :

- **Création et gestion** : des guides qui vous aideront à créer et développer votre aménagement funéraire. *Le Crématorium* (52 euros), par exemple est à votre disposition.
- **Tendances** : pour ne manquer aucune innovation ou tendance, suivez l'actu avec cette collection ! *Les Rites Funéraires* (41 euros) sont à votre disposition et découvrez prochainement *Le Développement durable dans le funéraire*.
- **Les Vivants et les morts** : comprendre les interactions entre ces deux mondes n'est pas toujours aisé. *Les Textes et rituels pour les célébrations* ou *Le Don du corps* (15 euros) vous apporteront certaines réponses.
- **Savoir-faire et technique** : redécouvrez les bases avec, par exemple, *Les règles d'hygiène et de sécurité à l'usage des professionnels du funéraire* (15 euros) ou développez de nouvelles compétences avec, bientôt, *La Marbrerie funéraire*.
- **Accueillir le deuil** : puisque chaque famille est différente, et pour mieux vous adapter à chaque deuil, des ouvrages de psychologie ou des aides aux deuils difficiles, comme *l'Annuaire des associations d'entraide du deuil*, sont là pour vous.
- **Les Séminaires** : l'intégralité des séminaires organisés par Le Vœu – L'Institut pour vous permettre d'approfondir au mieux les sujets qui vous intéressent. Bientôt disponibles : *Le Deuil périnatal* ainsi que *Les cérémonies civiles*.

**Sur simple appel au 01 46 60 40 00 ou sur nos sites web,
découvrez tout l'univers éditorial du Vœu conçu Avec vous et pour vous.**



IFFPF - Institut Français de Formation des Professions du Funéraire
40, rue des Aulnes - 92331 Sceaux Cedex
Tél. 01 46 60 40 00 - Fax 01 41 87 95 38 - www.iffpf.net